

ENSEMBLE

N° 118 / MARS-AVRIL 2026

La CGT
est antifasciste.
Depuis 1895.

SPÉCIAL DOCUMENTS XIII^e CONGRÈS

- le rapport d'activité
- la feuille de route
- les statuts de l'UFR

INFOS XIII^e CONGRÈS ET LA COM DE L'UFR

▶ **Comme vous le savez toutes et tous, le XIII^e congrès de l'UFR Filpac-CGT se déroulera du 22 au 24 septembre 2026 dans les locaux du centre Benoît-Frachon à Gy-sur-Yvette (91190).**

Afin de ne pas être amenés à payer des pénalités de retard dans la réservation du nombre de logements et de participants à notre Congrès, le Conseil national a fixé au 28 février 2026 les dates d'inscription, soit un peu plus de six mois avant notre Congrès. Cela étant, conscients de l'éloignement de la date du Congrès, les membres du bureau et du Conseil national ont décidé de garder une **petite marge** de manœuvre permettant à des inscriptions **un peu** tardives de pouvoir être prises en compte.

Vous trouverez dans ce numéro le rapport d'activité (pages 8 et 9) réalisé par Jean-Pierre Ghiotto et validé par le Conseil national ainsi que notre feuille de route pour les trois années à venir (pages 10 à 12) rédigée par Daniel Muller et validée par le Conseil national.

RAPPEL : DEUX DATES BUTOIR SONT IMPÉRATIVES CAR STATUTAIRES

La première concerne les candidatures au futur Conseil national qui doivent être fournies à l'UFR le 30 avril 2026 au plus tard.

La seconde concerne les propositions de modifications statutaires qui doivent parvenir à l'UFR le 20 juin 2026 au plus tard.

À ce propos, afin que chacun sache exactement de quoi il retourne, nous publions dans ce numéro « Spécial XIII^e congrès » les statuts de l'UFR Filpac (pages 13 et 14) tels qu'ils ont été adoptés lors du XII^e congrès. Vous trouverez (page 15) à la suite de ces statuts les propositions de modifications émanant

du bureau de l'UFR et validées par le Conseil national.

Chaque délégué des syndicats ou sections syndicales au congrès aura à se prononcer sur ces propositions de modifications. Par ailleurs, chaque syndicat ou section syndicale peut, impérativement avant le 20 juin 2026, proposer des modifications statutaires. Elles seront soumises aux votes lors du Congrès.

NOTRE COMMUNICATION

Comme vous pourrez le lire dans le compte rendu du Conseil national des 12 et 13 mars, le camarade responsable de la rédaction et de la fabrication de notre journal « Ensemble » (Serge Audonnet) a annoncé depuis quelques mois qu'il arrêterait cette activité. N'ayant depuis pas trouvé de « remplaçant », le bureau a pris contact avec la Filpac afin de voir quels moyens pouvaient être mis à la disposition de l'UFR afin de continuer d'avoir une communication auprès de ses adhérents. Au final, il ressort que la Filpac propose d'intégrer un encart UFR dans son journal « Impac ». Cette proposition a l'avantage de permettre à tou(te)s les retraité(e)s d'être destinataires du journal des actifs et ainsi mieux connaître leur activité syndicale. En retour peut-être que cela facilitera un peu la continuité syndicale, les actifs étant régulièrement informés de l'existence et de l'activité syndicale des retraités.

Évidemment, l'encart supposera une diminution drastique de la pagination par rapport à « Ensemble ».

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil national.

Ce numéro 118 d'« Ensemble » est donc le dernier sous cette forme de magazine exclusivement réservé aux retraités Filpac.

SOMMAIRE

INFOS XIII^e CONGRÈS ET LA COM DE L'UFR	2
ÉDITO	3
Jean JOUSSEAUME	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COM68 LE 23 JANVIER	4-5
JOURNÉE DE MOBILISATION DU 2 AVRIL	5
CONSEIL NATIONAL 12 ET 13 MARS 2026	6-7
Serge AUDONNET	
XIII^e CONGRÈS RAPPORT D'ACTIVITÉ	8-9
LA FEUILLE DE ROUTE	10-12
LES STATUTS DE L'UFR	13-14
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UFR	15
TOUJOURS PLUS DE RÉSEAUX ET DE VIOLENCE ENGENDRÉE	16
CUBA : LETTRE OUVERTE AU MONDE	17
LE PRIVÉ FERAIT-IL MIEUX QUE LA PROTECTION SOCIALE ?	18-19
ROMAIN, VICTIME D'UNE VIOLENCE POLICIÈRE	20-21
PATRONAT ET EXTRÊME DROITE UNE RÉELLE POROSITÉ	22-23
LES JEUNES SONT-ILS MOINS BIEN PAYÉS QU'AVANT ?	24-25
LA FRANCE DEVIENT-ELLE UN PAYS PAUVRE ?	25
INDIVIDUALISME DE LA SOCIÉTÉ AVENIR DE NOTRE SANTÉ	26
Lionel DUQUENNE	
LES CHIFFRES	27
XIII^e CONGRÈS DE L'UFR FILPAC 22 AU 24 SEPTEMBRE 2026	28

Rédaction et administration : 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex - **Directeur de la Publication :** Daniel Muller - **Responsable rédaction et fabrication :** Serge Audonnet.

Maquette : Muriel Audonnet - **Comité de rédaction :** S. Audonnet, P. Bauret, M. Burguière, L. Duquenne, J.-P. Ghiotto, J. Jousseau, D. Muller, J. Nuevo [correction].

Couverture : J. Jousseau - **Impression Rivet Presse/Édition :** 24, rue Claude-Henri-Gorceix BP157 - 87022 Limoges Cedex 9 - **CPPAP n° :** 1227 S 07110

Travail exécuté par des syndiqué(e)s à la Filpac-Cgt.





ÉDITO

JEAN JOUSSEUME - SECRÉTAIRE DE L'UFR-FILPAC

POUR APPORTER TA CONTRIBUTION AU DÉBAT

► Paix, cette liberté toujours à conquérir, à garantir

Des chefs d'état narcissiques, impérialistes, néofascistes. L'Étasunien, le Russe, l'Israélien, l'Iranien guidés par des intérêts personnels, bafouent le droit international. Ces guerres anxiogènes, en Palestine, en Ukraine, en Iran, au Moyen-Orient l'enlèvement au Venezuela, la colonisation de la Cisjordanie piétinent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... Elles occultent une réalité tragique, marquée par des morts, des viols, des camps de réfugiés, l'assassinats d'enfants, de femmes, par des snipers ; éliminer toute référence au peuple palestinien, des écocides, etc. Le génocide sciemment organisé, de Gaza, condamne le Premier ministre israélien, confronté un mandat d'arrêt international.

N'oublions pas les massacres en Iran, des guerres meurtrières « silencieuses » qui perdurent au Yémen, au Soudan.

La liberté reste le sens commun de notre condition de vie, notre humanité, y compris dans notre pays. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ⁽¹⁾.

Soutenons les initiatives sur la Paix, la transition écolo-gique

Les politiques économiques, sociales privilégient les projets du patronat européen, des multinationales, des millionnaires. Ils légitiment des choix, anticipent l'avidité des plus riches, dissimulent les scandales qui impliquent criminels, têtes couronnées. Le fossé entre privilèges responsables politiques continue de s'élargir. Ce actes

politiques entraînent un sentiment d'injustice, questionnent sur la légitimité de ces élites. La souveraineté des nations, souvent à l'ordre du jour lors de rencontres informelles entre chefs d'État dans les forums de Davos, met en lumière l'écart, entre discours, pratiques, qui favorisent l'Otan, ses alliances militaires plutôt qu'un véritable non-alignement.

LA LIBERTÉ RESTE LE SENS COMMUN DE NOTRE CONDITION DE VIE, NOTRE HUMANITÉ, Y COMPRIS DANS NOTRE PAYS.

Encourageons, organisés par les syndicats sur la paix, la transition écologique pour le futur des générations, face à la discrétion d'une certaine presse et médias.

L'augmentation exponentielle des budgets militaire

L'augmentation des budgets militaires, tant mondial que français, privilégie le secteur de la défense privé/public au détriment des besoins sociaux croissants, tels que la santé, la Sécurité sociale, les retraites, etc. Par ailleurs, le budget national austéritaire lié aux accords européens, entraîne le sentiment de culpabilité exacerbé, auprès des pensionné(e)s. « Il y a deux manières d'asservir une nation : l'une par l'épée, l'autre par la dette. » ⁽²⁾. Les inégalités, illustrées par l'évasion fiscale, l'exonération des cotisations sociales sans contrainte, la corruption, soulignent l'importance d'un débat démocratique sur les budgets, PLFSS, etc. Dans ce

contexte, l'extrême droite cherche à attirer le vote des retraité(e)s, tandis que des mouvements racistes violents se multiplient dans certaines régions provoquant la mort.

Une crise sociale se dessine-t-elle ?

Face à l'extrême droite, la situation politique exige, une large riposte unitaire, de classe.

Les mouvements sociaux, syndicaux, écologiques, citoyens, le succès des manifestations du droit des Femmes le 8 mars en France, en Europe, dans le monde, cultivent le besoin d'agir, de renforcer les solidarités intergénérationnelles, pour l'avenir de notre planète.

Le prochain Conseil national, élu par le XIII^e congrès de l'UFR Filpac, aura pour tâche d'animer, d'impulser les expressions revendicatives. Il s'agira également d'interpeller les syndicats d'entreprise Filpac Cgt sur la nécessité de faire évoluer l'adhésion continue du passage à la retraite, en cohérence avec les Unions syndicales de retraités locales et l'Union confédérale des retraités.

Nous t'invitons à lire la feuille de route qui est dans ce numéro, faire part de tes remarques, participer aux réunions de syndiqué(e)s.

Les délégués, mandatés par les sections syndicales, évoqueront, débattront de tes propositions concernant les conditions de vie des retraités, défendront tes revendications de justice sociale.

⁽¹⁾ John Stuart Mill, 1806 -1873, philosophe, logicien et économiste britannique libéral.

⁽²⁾ John Adams 1735 - 1826, diplomate et homme d'État nord-américain.

LA VIE DE NOS SECTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COM68

ELLE S'EST TENUE LE 23 JANVIER

Après la présentation des vœux pour 2026 et après avoir salué les camarades présents place au rapport introductif dont voici quelques extraits.

Comme l'a dit fort justement Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, le monde vacille, les conflits se multiplient, les inégalités explosent.

Le découragement guette face à ce climat de tensions, de crises sociales.

L'idéologie mortifère de la guerre, de l'Ukraine au Moyen-Orient, la course aux armements, le comportement interventionniste de Donald Trump qui applique la loi du plus fort, face aux plus faibles, en usant de mensonges les plus grossiers, avec pour seul but : dominer pour acquérir les richesses de certains pays comme le Venezuela...

Laisser faire, ne rien dire est la porte ouverte à des affrontements qui ont pour seul but : servir les intérêts capitalistes.

Car oui, le système économique libéral est en crise profonde.

Que fait l'Europe ?

Que font les pays arabes ?

Que fait la Chine ?

Que fait l'Inde ?

Seraient-ils pour un nouvel ordre mondial ?

La bataille des idées fait rage. Les grands médias, à la solde des milliardaires, surfent sur la pensée unique tout en pratiquant la politique du lavage de cerveau.

En France, la crise politique et institutionnelle, du sommet à la base, n'est pas faite pour ouvrir des perspectives au peuple français.

Pour bon nombre, dont beaucoup de retraités, la solution viendrait du RN.

Qui n'a pas entendu cette remarque : « on n'a jamais essayé » ?

Sauf que le programme économique du RN est loin de prendre en compte les besoins de la population.

Sur le fond il a le même langage éco-



nomique que la droite classique : supprimer les cotisations sociales pour soi-disant plus de pouvoir d'achat, la sécurité en supprimant de nombreux droits. Haro sur la culture, la liberté, promouvoir la chasse aux migrants, cultiver la haine de l'autre, le racisme, supprimer le syndicalisme.

LE MONDE D'AUJOURD'HUI N'A PAS BESOIN D'UN REPLI SUR SOI

Le monde d'aujourd'hui a besoin d'échanges, d'interdépendances et non d'un repli sur soi.

Bon nombre de retraités baissent les bras. D'autres se battent pour les revendications de la CGT.

Nous sommes attaqués de toutes parts. Nous sommes traités de nantis, mais c'est oublié que nous avons bossé notre vie durant, qu'avec les syndicats nous nous sommes battus pour des conquies, pour défendre les conquies, pour le maintien des services publics, un peu moins pour la sauvegarde de l'environnement. Oui, notre marge de manœuvre est réduite.

Quoique 17 millions d'électeurs ça

compte, ça devrait compter.

Alors donnons des perspectives au syndicalisme retraités.

La continuité syndicale passe par donner un contenu compréhensible de l'utilité du syndicalisme retraités. Les sections syndicales des actifs, il faut le reconnaître, sont loin de ces préoccupations.

LE DÉBAT

Le débat fut riche et de très bonne facture. La situation internationale exposée dans le rapport introductif n'a pas laissé indifférents les présents à l'AG. Oui, la situation géopolitique est préoccupante. Il n'y a plus de respect du droit international.

Pour des camarades présents, Trump n'a rien à envier aux propagandistes nazis du point de vue des mensonges, un par jour.

L'extrême droite progresse en Europe, dans le monde.

Elle ne se cache plus.

Elle tisse sa toile sur fond de racisme, de haine, d'insécurité, d'austérité, de misère sociale, de démagogie, de privation de liberté.

Comment faire barrage ? À quoi jouent les médias ?

La question qui se pose est « Que ferons-nous lorsque le RN sera au pouvoir ? ». Sur le plan économique, aucune perspective de sortie de crise. Les causes sont occultées, les solutions toujours les mêmes, la faute aux conquis, aux travailleurs, aux retraités, aux chômeurs, au coût du travail.

Quid du pouvoir d'achat, des services publics de qualité ?

Les camarades présents se posent également la question de la continuité syndicale et du peu d'intérêt des retraités pour le syndicalisme.

Il est plus qu'utile d'avancer et d'échanger avec les actifs, et encore faudrait-il que ces derniers soient réceptifs.

Face aux difficultés du syndicalisme dans

les entreprises, quel rôle peut tenir le syndicalisme retraité ?

Avant de lever le verre de l'amitié, il est proposé d'envoyer un courrier à tous les retraités pour les alerter sur la situation plus qu'inquiétante qui les (nous) attend et de leur rappeler que le syndicalisme a son utilité.

Daniel Muller

JOURNÉE DE MOBILISATION DU 2 AVRIL



L'anxiété générée par la multiplication des conflits armés dans le monde et aux portes de l'Europe, la montée du fascisme, des idées d'extrême-droite dans le pays n'ont pas freiné la colère des retraité(e)s. A Mulhouse, Bordeaux, Rennes, Nimes, Caen, les militants et retraités des USR CGT ont alerté la population sur les pertes de pouvoir d'achat des pensions, la Sécu et la question de l'urgence au droit à l'autonomie des personnes âgées et le besoin de services publics de proximité.

Présents : José Nuevo, Guy Delmas, Serge Audonnet, Jean-Luc Valegeas, Lionel Duquenne, Bertrand Bernard, Daniel Muller, Jean-Pierre Ghotto, Jean-Pierre Albert, Pascal Le Boulch, Pascal Fiatte, Patrick Bauret, William Melon.

Plusieurs camarades souhaitant assister à cette réunion en visio n'ont pu le faire en raison du fait qu'elle ne fonctionnait pas dans la salle où se tenait la réunion : Jean Jousseau, Patrick Mir, Daniel Lellouche, Daniel Voisin.

Excusés : Jean-Pierre Viaud, Xavier Hirsch.

Avant de commencer la réunion, il est annoncé que le bureau de l'UFR a fixé la date de la prochaine réunion du Conseil national les 17 et 18 juin. Il s'agit de la dernière réunion avant le XIII^e congrès de notre UFR.

Jean-Luc Valegeas préside la séance et propose une minute de silence à la mémoire de deux camarades récemment disparus : Alain Rabin et Robert Pascaud.

RAPPORT INTRODUCTIF

(par Daniel Muller)

Chers camarades

Chaque jour qui passe est d'une violence qui, malheureusement est loin de s'arrêter. Il y a cette douloureuse impression d'être impuissant face à ce déchaînement de violence.

Si elle n'est pas sociale elle est militaire. Le capitalisme fait son choix. Ce qui se passe au Moyen-Orient, après le massacre à Gaza, n'est pas une intervention pour la liberté, le bien-être social, la démocratie.

Cette opération militaire, menée par les États-Unis et Israël, qui ont un lourd bilan de violation des droits humains, est faite sous prétexte de « menace existentielle ».

L'objectif premier reste la domination, la colonisation voire l'annexion de la Palestine, de la Cisjordanie. Bref dominer tout ce qui pourrait gêner leur zone d'influence et ce avec la bénédiction des multinationales, des marchands d'armes, des profiteurs de guerre, des spéculateurs, si ce n'est de l'Union européenne.

Autre question : Que font les grandes puissances ? Chine, Inde ? Ne sont-elles pas impactées ? Ou alors serait-ce du donnant donnant ?

Quant à Poutine à partir du moment qu'il a carte blanche il ne demande pas mieux.

Plus de droit international. Place à la loi du plus fort, aux arrangements.

À n'en pas douter cette guerre laissera plus de traces de haine, de rancœur à ces populations qui paient déjà un lourd tribut humain.

Au nom des peuples il serait bon de rappeler que le 10 mai 1944 a été adoptée, à Philadelphie, la « Déclaration des buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail, ainsi que des principes dont devrait s'inspirer la politique de ses membres ». Ce texte de l'OIT, écrit à la fin de la seconde Guerre mondiale, porte les principes qui devraient toujours gouverner notre action, notamment qu'« une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale » :

A) Le travail n'est pas une marchandise.

B) La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu.

C) La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

D) La lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à des libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.

Il est important de rappeler que ces conflits vont avoir des répercussions sur notre vie quotidienne (pour preuve la spéculation sur le prix de l'énergie) et donner les prétextes à nos dirigeants pour maintenir l'austérité.

Vont-ils influencer sur les choix politiques lors des élections à venir, entre autres sur les municipales ?

Quant au fascisme, qui se nourrit de la colère sociale, de l'insécurité, du racisme, pour beaucoup de pays, y compris en France, il n'est plus devant la porte, il est déjà présent.

Sachant que la majorité des médias est mise au pas par les magnats de la presse pour façonner l'opinion publique, à nous de nous faire entendre, de défendre nos idées. Il ne saurait être question de résignation même si la bataille semble inégale.

Évitons que les êtres humains soient, comme les lapins, attrapés par les oreilles. L'ordre du jour d'aujourd'hui devra entériner les différents rapports que nous présente-

rons et soumettrons au vote des camarades qui vont participer au XIII^e congrès de l'UFR. Il nous faudra fixer l'ordre du jour du congrès ainsi que les différents intervenants et responsables syndicaux que nous inviterons.

La liste des camarades candidats au prochain CN est en préparation. Il ne saurait être question d'écarter qui que ce soit. Pour cela le respect des statuts doit être la règle. Pour autant rien ne saurait être figé.

L'ordre du jour de notre CN est également marqué par ce qui se passe au sein de la Fédération. Jean-Pierre vous fera part des faits d'une gravité jamais atteinte lors du dernier CEN.

Notre CN, l'UFR, ne peuvent être insensibles à ces faits.

La neutralité étant une façon hypocrite de cacher ses idées il faut que nous en débattons et que nous prenions position face à cette crise.

Il en va de l'avenir de toute la Filpac.

Nous devons également débattre de la parution de notre journal « Ensemble ». Des propositions sont faites dans la feuille de route.

Voilà mes camarades. À vous la parole.

LE DÉBAT

La discussion débute sur la question de la non-revalorisation des complémentaires depuis maintenant un an et demi. Il est également rappelé l'importance de la journée d'action des retraités prévue le 2 avril. Enfin, concernant les élections municipales à venir, un camarade souhaite insister sur le fait que ce sont les futurs maires qui éliront les sénateurs.

COMPTE RENDU DU CEN DE LA FILPAC DES 4 ET 5 MARS

Le président de séance rappelle que nous avons deux représentants de l'UFR au CEN de la Filpac. Il se trouve que, à l'occasion de cette réunion très houleuse ayant soulevé de très fortes contestations avant, pendant et après sa tenue, des décisions ont été prises. Or nos deux représentants n'ont pas voté dans le même sens. Le président demande que, à l'occasion de ce compte rendu, on ne refasse pas les débats du CEN et que, malgré les fortes différences d'appréciations de nos deux camarades, notre réunion garde la sérénité qui s'impose.

Parmi les points à l'ordre du jour de ce

CEN figuraient notamment le retrait du mandat de Samira Cheurfi, secrétaire fédérale à l'organisation et à la vie syndicale, ainsi que la mise en place de règles de fonctionnement du CEN.

Jean-Pierre Ghiotto et Bertrand Bernard (nos deux représentants UFR) ont exposé leurs visions totalement opposées sur cette réunion du CEN qui a abouti à la suppression du mandat de Samira Cheurfi et à la mise en place de règles de fonctionnement particulièrement rigides. Le débat très contradictoire fut tel qu'il a également abouti à un projet d'exclusion du CEN du président de la commission de contrôle financière (Pascal Leboulch) présenté par le secrétariat fédéral.

Au final, si le secrétariat fédéral semble avoir réussi à faire passer ses projets, il y a fort à parier que les débats, leur teneur et leur brutalité vont laisser des séquelles importantes dans l'organisation.

À noter que cette situation inédite nous a amenés à avoir un débat sur le mandat que devaient ou pas porter nos représentants au CEN et sur la pertinence ou non de leur votes dans cette instance à partir du moment où les sujets qui y sont traités n'ont pas fait l'objet d'un débat à l'UFR.

XIII^e CONGRÈS UFR

Commission candidature et critères de recevabilité au CN

Il semble que les candidatures au futur Conseil national de l'UFR (qui sera élu à l'issue du XIII^e congrès) de Pascal Fiatte et Pascal Leboulch (actuellement membres du Conseil national) posent problème en raison des difficultés à vérifier s'ils sont bien adhérents à une section de retraités et/ou si leurs cotisations sont bien reversées à l'UFR. Ces deux camarades confirment être tous deux adhérents, l'un à la section d'Est Media CGT et l'autre à l'union locale de Bagnols-sur-Cèze dans le Gard. Ils ajoutent ne pas maîtriser les circuits de leur cotisation une fois versée afin de savoir si elles font bien l'objet des bons reversements à l'UFR Filpac par Cogétise.

Possibilités de procurations au XIII^e congrès

Cette possibilité n'existe pas actuellement dans les statuts de l'UFR Filpac. Afin de remédier à cette situation une modifica-

tion des statuts en ce sens sera proposée aux congressistes.

Si elle est adoptée, elle entrera en vigueur à l'issue du Congrès.

Présentation des différents rapports pour le XIII^e congrès

Le rapport d'activité a été établi par Jean-Pierre Ghiotto et la feuille de route de notre Congrès est présentée par Dany Muller.

Ces deux documents sont amendés par le Conseil avant d'être adoptés. Vous les trouverez dans le présent numéro d'« Ensemble ».

Concernant le rapport financier, le trésorier informe que, en raison des chiffres incomplets fournis par Cogétise, il n'est pas en mesure de le présenter à ce stade. Il y aura nécessité de réunir la commission de contrôle.

Pour autant, il présente un tableau avec les résultats définitifs au 31 décembre 2025, qui sont proches de la prévision, ainsi qu'un budget prévisionnel 2026 prenant en compte la tenue de notre congrès et donc son coût.

Journal Ensemble :

proposition de parution dans « Impac »

Serge Audonnet a fait part depuis plusieurs mois de sa décision d'arrêter son activité concernant la fabrication du journal *Ensemble*. N'ayant pas d'autre camarade en capacité de prendre en charge cette activité, une réflexion a été menée au niveau de l'UFR et il est proposé d'intégrer dorénavant un encart UFR à l'intérieur du journal *Impac* de la Filpac. Même si le nombre de pages sera fortement réduit, cela permettra de faire connaître l'activité syndicale des retraités aux actifs et inversement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Ce numéro 118 d'« Ensemble » est donc le dernier à paraître sous cette forme.

Divers

Pour les camarades qui souhaitent faire participer un délégué supplémentaire au XIII^e congrès (non pris en charge par l'UFR), le coût est de 120 euros par jour comprenant l'hébergement et la nourriture.

Serge AUDONNET

NOTRE CAMARADE ALAIN RABIN NOUS A QUITTÉS



Alain a commencé sa carrière professionnelle dans un magasin de bricolage. Très vite il entre chez Cino del Duca à Blois, en brochure.

Rapidement il adhère au syndicat CGT et postule pour un mandat de délégué du personnel puis intègre le service rotatives.

Très vite ses compétences et sa per-

tinence sont reconnues par ses camarades. Malheureusement l'usine a été reprise par le groupe Quebecor et les difficultés surviennent. Il est proposé à Alain un poste dans le même groupe à Lille où il fut accueilli par la section CGT de l'entreprise. Son intégration fut rapide et le virus syndicat ne le quitte pas.

Il obtient un mandat de délégué du personnel et son expérience et sa réflexion furent précieuses. En 2006, le groupe Quebecor décide de fermer le site et une lutte sévère s'engage. Alain fut acteur avec la section CGT pour sauver l'usine et ses 123 salariés.

Alain était le secrétaire de la section des retraités CGT du syndicat de Lille.

Il était de plus membre du Conseil national de l'UFR. Alain était un vrai défenseur de la classe ouvrière, fidèle à ses engagements syndicaux et politiques. Qu'il repose en paix.

XIII^e CONGRÈS UFR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2026

Quelques mots pour préciser le contexte politique, social et environnemental dans lequel notre action syndicale a dû se développer.

2023

Depuis notre dernier congrès, la situation nationale et internationale n'a cessé de se dégrader.

L'attaque sans précédent du Hamas en territoire israélien le 7 octobre 2023 a servi de prétexte à l'intensification des attaques, déjà existantes, de la part de l'État israélien, qui ont atteint des sommets contre les civils palestiniens, transformant une riposte en carnage génocidaire dans l'indifférence de la communauté internationale.

Escalade de la guerre en Ukraine.

Les records de chaleur dus au changement climatique ont continué de s'enchaîner, avec leurs cortèges de canicules, sécheresses ou inondations meurtrières.

2024

18 janvier, mouvement des agriculteurs, alors que se profilent les élections européennes le mouvement s'intensifie.

En France, le 4 mars : le Parlement, réuni en congrès, adopte l'inscription : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse » dans l'article 34 de la Constitution. La France devient ainsi le premier pays du monde à inscrire le droit à l'avortement dans sa Constitution.

Montée de l'extrême droite en Europe

Les élections européennes de juin confirment une progression des droites nationalistes et radicales, en France, en Allemagne, en Belgique, en Autriche, aux Pays-Bas ou en Italie. Le 9 juin : début d'une crise politique inédite sous la Ve République, déclenchée par les élections européennes (large victoire de la liste du Rassemblement national menée par Jordan Bardella).

Le président de la République dissout l'Assemblée nationale, entraînant des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet.

7 juillet : élections législatives anticipées (2^d tour), le Nouveau Front populaire remporte une majorité relative de sièges. Un front républicain constitué pour les législatives de l'été a empêché l'arrivée au pouvoir du Rassemblement national (RN), mais l'absence de majorité claire déclenche une crise politique. 16 juillet : démission du gouvernement Gabriel Attal, qui reste en fonction pour gérer les affaires courantes.

Macron refuse de nommer une Première ministre présentée par la majorité relative (NFP) et fait durer pendant plus de deux mois la no-

mination d'un Premier ministre, profitant des Jeux olympiques d'été qui se déroulent à Paris, événement sportif majeur qui attire l'attention mondiale.

C'est finalement Michel Barnier qui sera désigné. Ce sont les perdants à qui il donne le pouvoir.

Après 91 jours passés à Matignon, Michel Barnier remet sa démission au président de la République le 5 décembre 2025, devenant le Premier ministre le plus éphémère de la Ve République.

Le 5 novembre, le républicain Donald Trump a été élu président en remportant les élections étasuniennes face à la démocrate Kamala Harris. Il est devenu président pour la seconde fois.

Le 21 novembre, un mandat d'arrêt a été délivré par le Tribunal pénal international à l'encontre de Benjamin Netanyahu, « suspecté d'être responsable des crimes de guerre consistant à affamer délibérément des civils comme méthode de guerre et à diriger intentionnellement une attaque contre la population civile ; et des crimes contre l'humanité, de meurtres, de persécutions et d'autres actes inhumains, du 8 octobre 2023 au moins jusqu'au 20 mai 2024 au moins ».

Le 13 décembre, Macron récidive et nomme de François Bayrou Premier ministre.

Le 18 décembre : l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy est condamné à trois ans de prison, dont deux avec sursis et un sous bracelet électronique, pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes.

2025

Le 20 janvier, retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, une date clé qui promet de redessiner la scène internationale. Et on ne sera pas déçu !

Dès janvier, le Forum économique mondial rassemble à Davos les leaders internationaux pour discuter de l'avenir du travail à l'ère de l'intelligence artificielle.

Février : L'Ukraine commémore le troisième anniversaire de l'invasion russe, un conflit qui continue d'affecter l'équilibre géopolitique.

29 avril : anniversaire du droit de vote des femmes. Voilà quatre-vingts ans que les Françaises ont voté pour la première fois. « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que l'homme » : grâce à cette ordonnance signée le 21 avril 1944, article 17, le général de Gaulle a rendu le droit de vote véritablement universel. Et c'est un an plus tard, le 29 avril 1945, que les femmes ont pu voter pour la première fois.

Le 9 septembre, nomination de Sébastien Lecornu au poste de Premier ministre, encore le camp des perdants.

Le 10 septembre, « Bloquons tout ». L'appel présenté comme « citoyen », né sur les ré-

seaux sociaux, a reçu le soutien de toute la gauche politique, LFI en tête qui demande « la grève générale », mais aussi de Solidaires et de la CGT, qui a appelé « à construire la grève partout où c'est possible ». Le mouvement se traduit notamment par des appels sur les réseaux sociaux ou via les messageries à rassemblements, blocages ou opérations péages gratuits.

Intersyndicale. L'ensemble des organisations syndicales appelle à la grève et à des manifestations partout en France le 18 septembre. Un million de personnes défile dans toute la France.

C'est une journée de mobilisation et de manifestations intersyndicales contre les mesures budgétaires présentées par le Premier ministre et pour obtenir des moyens à la hauteur des missions des services et des politiques publics, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements pour une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, pour la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Le 6 octobre, nomination de Sébastien Lecornu après la démission de François Bayrou à la suite de l'échec d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. Encore le camp des perdants.

Le 10 octobre, Sébastien Lecornu est reconduit par Emmanuel Macron au poste de Premier ministre, quatre jours après avoir démissionné. Toujours le camp des perdants choisi par Macron.

Le 21 octobre, Nicolas Sarkozy est écroué, au lendemain du procès sur les soupçons de financement de sa campagne de 2007 par la Libye, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour association de malfaiteurs. Incarcéré, il sortira vingt et un jours plus tard gavé de yaourt et ayant fait l'objet de la part des médias d'une sollicitude hors du commun, dénonçant « une action déshonorante pour la France et une incurie de la justice, manifestation instrumentalisée ».

La cour d'appel de Paris l'a remis en liberté sous contrôle judiciaire le 10 novembre. L'ex-président va relater cette expérience carcérale dans un livre, « Le Journal d'un prisonnier », qui paraîtra un mois exactement après sa sortie de prison.

10 novembre : la COP 30 au cœur de l'Amazonie, lieu très symbolique, se tient jusqu'au 21 novembre à Belém dans le nord du Brésil. Ville située aux portes de la forêt, précieuse alliée contre le réchauffement climatique et menacée plus que jamais.

Dans un rapport publié le 27 novembre 2025, les équipes d'Amnesty International constatent que le génocide palestinien continue. Is-

raël maintenant des conditions de vie qui condamnent les Palestiniens à mourir à petit feu.

Depuis le rapport confirmant le génocide en cours à Gaza, Israël n'a pas modifié ses intentions envers le peuple palestinien, malgré un simulacre de cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre 2025.

Les actes génocidaires commis par Israël se poursuivent à Gaza. La population palestinienne manque de tout : nourriture, eau, logements, soins de santé.

Elle est condamnée à une mort lente et calculée. L'armée israélienne reste déployée sur environ 58 % de la bande de Gaza. Une « ligne jaune » délimite de manière ambiguë le territoire de Gaza entre le territoire occupé par l'armée israélienne et le peu d'espace laissé à la population de Gaza.

Sous la pression des États-Unis, l'Europe est contrainte de se réarmer pour assurer sa propre défense, l'Otan, qui était censée y pourvoir, refuse d'en prendre la charge.

Pour justifier cette politique de réarmement; politiques et médias ont choisi la menace d'une volonté russe d'en découdre avec l'Europe dans la continuité de la guerre avec l'Ukraine.

2026

La France met en place une « économie de guerre », doublement des budgets militaires au détriment des services publics.

Édition d'un guide de survie et demande aux hôpitaux de se préparer à la guerre d'ici mars 2026, dans l'hypothèse d'un « engagement majeur » en Europe.

La guerre va passer devant tout le reste : inégalités, pouvoir d'achat, santé publique, éducation et tout débat politique.

L'industrie de l'armement française est le troisième plus grand exportateur mondial, avec un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros et une forte présence sur les marchés internationaux, notamment en Asie et au Moyen-Orient.

L'industrie française, pour ce qu'il en reste, se transforme pour compléter la production d'armes, obus et autres vilénies que notre secteur industriel militaire fabrique, et tout cela va venir engraisser encore davantage les profits d'actionnaires.

Les États-Unis kidnappent le Président du Venezuela, rien que ça, la loi du plus fort s'impose au détriment des règles internationales qui régissaient, mal peut-être, mais qui avaient le mérite de contenir un libéralisme qui aujourd'hui s'autorise tout. C'est tout l'ordre international hérité de la Seconde Guerre mondiale que Donald Trump piétine, et on voit mal ce qui pourrait le freiner dans ses ambitions.

La France a les pieds dans l'eau et Du plomb nous ressort le glyphosate, les budgets sont votés et, encore une fois, c'est aux salariés qu'on demande des efforts pour continuer d'épargner le capital.

Bernard Arnaud change de yacht pour en avoir un plus grand que celui de Jeff Bezos.

Mais à part ça,

Tout va très bien Madame la marquise !

NOTRE ACTIVITÉ

Depuis notre dernier congrès, dans nos professions se sont succédé concentrations, fermetures d'entreprises, plans de départ, réductions d'effectifs. Dans les imprimeries de labeur, les entreprises de presse, dans les papeteries et le cartonage, partout le capital restructure, se concentre, délocalise au mépris de subventions qu'il n'a pas manqué d'empocher.

Les milliardaires possesseurs de quasi tous les moyens d'expression piétinent le pluralisme et font le choix de l'extrême droite pour que puisse subsister un capitalisme autophage détruisant l'accumulation des outils productifs, des conquis et des savoir-faire dont l'élaboration a parfois demandé des décennies.

Quand nous tiendrons notre congrès, le conflit russo-ukrainien aura dépassé les quatre ans d'existence et les Palestiniens continueront de mourir dans l'indifférence internationale.

Probablement, la situation mondiale sera différente au regard du comportement des responsables politiques mondiaux, totalement décomplexés à l'égard des accords internationaux qu'ils bafouent sans vergogne, en se rangeant sous la loi du plus fort.

Sur notre feuille de route adoptée lors de notre congrès précédent :

Tisser des liens avec les sections syndicales des actifs, leur apporter notre expérience, pour une explication sur l'utilité du syndicalisme retraité.

Travailler sur un état des lieux, savoir où sont nos syndiqués, remettre à jour nos listings pour plus d'efficacité.

Réfléchir et agir pour le rajeunissement de la direction de notre UFR et la féminiser.

Programmer des rencontres régulières avec nos sections syndicales en région.

Il nous faut constater que notre bilan n'est pas à la hauteur de ce que nous nous étions fixé.

Les rencontres avec nos sections en région ne se sont pas tenues, peut être que le vieillissement de nos camarades en responsabilité est venu altérer, sinon leur combativité, tout au moins leur possibilité de se déplacer, d'où la nécessité de rajeunir impérativement nos cadres et notre Conseil national.

Cela a forcément eu des incidences sur la connaissance de nos adhérents et l'état des lieux n'est pas au rendez-vous.

Mais nos sections, nos bases syndicales, ont aussi une responsabilité en ne tenant pas au courant les responsables fédéraux sur toutes les transformations, modifications qui se font jour dans leur communauté.

Nous ne disposons pas des noms des responsables, de leur adresse postale ou mail ni de leur numéro de téléphone.

La tenue d'un fichier à jour relève de l'utopie, et pourtant c'est lui qui est le gage de notre cohésion et qui permet une bonne organisation, indispensable pour des actions performantes et une communication efficace.

Nous avons tenu six conseils nationaux, une quinzaine de bureaux, en présentiel ou en visioconférence, avons participé au congrès de l'UCR, à ses comités généraux. Pour les actions revendicatives, nous sommes inscrits dans les combats menés par notre fédération, confédération et union confédérale des retraités.

Notre rôle d'union fédérale de retraités est d'appeler nos adhérents à se manifester dans les actions de territoire près de leur lieu de vie et de participer, de militer, s'ils le souhaitent, dans les organisations syndicales, UL et UD CGT.

Dans le domaine de la communication, la réalisation de notre journal, Ensemble, demande beaucoup d'énergie et les défauts de règlements des abonnements pèsent sur la trésorerie de notre UFR.

Là aussi, le manque de rigueur de nos bases et sections de retraités dans la circulation des renseignements rend la tenue du fichier des abonnés d'une grande complexité.

Un abonnement de 10 euros par an et par abonné pour une parution trimestrielle est en dessous du prix qu'il nous faudrait appeler, mais la volonté de préserver un lien entre les retraités syndiqués et leur UFR justifie cette mesure.

Les défauts de règlement des abonnements doivent nous interroger sur le bien-fondé de cette initiative.

Bien sûr, comme dans toute mandature, nous nous devons de penser au congrès qui la clôturera, et sa préparation demande beaucoup de temps, d'argent et d'énergie qui se substitue aux actions que nous aurions dû ou pu avoir.

Le gros du travail est généré par la difficulté de savoir qui contacter, comment et de déterminer le nombre possible des participants.

Là aussi, il nous faudra nous interroger sur la nécessité démocratique d'une organisation d'un congrès sous cette forme, compte tenu d'un amenuisement des rentrées de cotisations et de leur montant, la règle du 1 % étant très loin d'être appliquée.

XIII^e CONGRÈS UFR - LA FEUILLE DE ROUTE

UN CONGRÈS POUR DU CONCRET

Chers et chères camarades

Permettez-moi, au nom du Conseil national, du bureau et du secrétariat de l'UFR Filpac-CGT, de vous saluer à l'occasion de notre XIII^e Congrès.

Ce congrès se tient dans un lieu hautement emblématique de la CGT, à savoir le centre de formation au nom de Benoît Frachon, l'auteur de cette phrase : « Quiconque néglige sa formation théorique se voue inéluctablement à la stagnation et plus au recul. »

Nombreux sont ceux, parmi nous, qui ont eu l'occasion de s'enrichir théoriquement dans ce centre.

Notre congrès se déroule dans un contexte géopolitique des plus inquiétants, à l'opposé des idées de progrès social, de fraternité, de solidarité, de paix entre les peuples que défend la CGT.

Notre congrès se déroule dans un contexte de privation de libertés, d'insécurité mondiale sur fond de politiques instables, de communautarisme religieux, de conflits, de développement de conflits, de préparation à des affrontements armés, que ce soit en Europe ou dans de nombreuses régions du monde.

Notre congrès se déroule dans un environnement politique, économique et hégémonique sur fond de crise aiguë du système libéral et impérialiste dominé par la loi du plus fort, dont, entre autres, Trump, Poutine, les milliardaires, les multinationales, le grand patronat, la finance, qui engrangent dividendes et profits, l'augmentation des budgets militaires qui altère la revendication d'une paix durable

exigée par les peuples, tout en muselant l'information, étouffant ainsi la voix des médias critiques.

Notre congrès se déroule alors que l'extrême droite, alliée à la droite classique, ne se cache plus et progresse dans de nombreux pays, sans pour autant remettre en cause le système économique ultralibéral, cause du développement de la misère. Elle tisse plutôt sa toile sur fond de racisme, de haine, d'insécurité, d'austérité, de misère sociale, de démagogie.

Notre congrès se déroule alors que nos gouvernants ne proposent aucune perspective de sortie de crise. Bien au contraire, leurs propositions c'est du réchauffé : haro sur les salariés de la fonction publique, sur les services publics, la santé, les privés d'emploi, les salariés, les retraités ces nantis.

Notre congrès se déroule dans une période au cours de laquelle l'action syndicale, que ce soit celle des actifs ou celle des retraités, a du mal à se faire entendre, à se faire comprendre.

Notre congrès se devra d'analyser non seulement les faits mais également les causes de la situation sociétale actuelle que subissent les retraités.

Notre congrès doit nous permettre d'aborder notre situation financière, de mesurer ce que nous avons fait ou pas fait après adoption de la feuille de route de 2023.

Notre congrès définira, après débat, notre façon d'aborder, en pratique, la feuille de route de l'UFR pour les trois années à venir

Daniel MULLER

DÉFENDRE LES REVENDICATIONS DE LA CGT, DE L'UCR

« Pour du concret »

Depuis des décennies les retraités sont la cible préférée des gouvernements pour qui il n'y a qu'une solution : l'austérité, diminuer le « coût social » que représentent les retraités, selon le gouvernement et le patronat.

Ils oublient un peu vite le rôle social majeur, l'apport social et économique des 17 millions de retraités.

Comment feraient le cercle familial, les mairies, les associations, les clubs sportifs, les organismes de solidarités, les activités tournées vers la culture, l'environnement, voire les structures syndicales sans les retraités ?

Sur le plan revendicatif, à chaque

appel de la CGT, de l'UCR, à descendre dans la rue, nombreux sont les retraités qui répondent présents, que ce soit pour la défense de nos conquies, du pouvoir d'achat, la revalorisation des pensions, une sécurisation universelle, la défense de l'hôpital public, la mise en place d'une véritable branche vieillesse, des services publics de proximité et de qualité, le bien vivre dans nos territoires, la défense de l'emploi, pour des investissements industriels, pour le progrès social, pour une politique d'éducation digne de ce nom et n'oublions pas la liberté syndicale, la défense de nos libertés en général, la maîtrise du numérique pour avoir accès à la dématérialisation administrative. La liste n'est pas exhaustive.

Mener ces batailles dans le cadre de

l'unité syndicale ? Discutable. Le « tous ensemble » marque aussi ses limites, et pourtant, sur le fond, il reste une nécessité incontournable.

QUELLES STRUCTURES SYNDICALES ?

« Pour du concret »

Oublier le passé ne saurait être gage d'avenir et de progrès.

Aujourd'hui, il y a plusieurs générations de retraités.

Un élément partagé : tant les femmes que les hommes, exploités par le patronat, se sont battus pour des conditions de travail dignes, une pension de retraite décente, en particulier pour les femmes, ainsi qu'une pension de réversion préservant de la précarité, la pérennité des conquies durement obtenus par les généra-

tions antérieures. Les retraités, malgré leurs spécificités, ne sont pas en dehors de la société, de la vie économique, de la vie politique, de l'activité syndicale.

Se battre pour faire reconnaître la spécificité du syndicalisme retraité dans les structures syndicales de la CGT est une question que nous devons nous poser.

Il nous faut dépasser l'entre-soi.

L'évolution ou la disparition des entreprises modifient l'activité syndicale, le syndicalisme, le syndiqué. Pour autant en avons-nous mesuré les conséquences sur nos structures ? Sur notre activité syndicale actuelle et à venir ?

Nous l'avons vécu, nous, retraités du Livre et du papier. Était-ce une bonne chose que de se replier sur le seul territoire, (que) sur l'entreprise syndicalement ?

Face à l'évolution des métiers, du salariat, du monde des retraités, les structures syndicales permettant aux salariés, aux retraités, aux privés d'emploi de s'organiser sont-elles adaptées ?

Pour autant faut-il tout bousculer ? Oui il y a des choses à changer dans notre mode d'organisation et de fonctionnement.

Posons la question : nos structures sont-elles encore adaptées au monde économique actuel ?

Aujourd'hui nombreux sont les syndicats d'actifs qui intègrent le syndiqué retraité dans leur structure.

Pour faire nombre ? Comme cachemière ?

Pour nous, notre présence dans les structures des actifs devrait leur permettre de prendre conscience de l'évolution démographique et des besoins du « vieillissement » auquel ils seront confrontés. Cela permettrait également que s'expriment, par la solidarité intergénérationnelle, nos revendications. Cela aiderait à la compréhension du tous ensemble, jeunes, actifs, retraités.

Est-ce trop tôt ?

Honnêtement oui. Le redéploiement syndical est pourtant central mais il ne peut se faire sans réorganisation des structures.

Poser la question des structures pose également celle de l'avenir des UFR.

Notre UFR est autonome au sein de la Filpac mais partie prenante des orientations fédérales.

SYNDICALISME ET POLITIQUE

« Pour du concret »

17 millions de retraités. 17 millions de voix lors des différentes élections. Politiquement, les syndicats ont un rôle à jouer mais dans le cadre d'un débat dans lequel l'honnêteté intellectuelle doit s'imposer.

Nous devons, en tant que syndicalistes, oser évoquer une alternative politique d'autant que nous dépendons énormément des orientations politiques de nos gouvernants.

Peut-on remettre en cause l'ordre social sans y intégrer la dimension civique, politique ?

Pour autant il nous faut garder notre indépendance et éviter de se rattacher à un parti ou à une coalition politique existante.

Historiquement, et ce dans la majorité des pays, après le socialisme il y a eu, il y a, le fascisme.

Dans le monde, en Europe, en France, l'extrême droite gagne du terrain avec la complaisance de la droite traditionnelle, et par la position de certains socialistes et d'une partie du patronat. L'UFR comme la CGT s'opposent fermement aux idées de l'extrême droite.

Les choix économiques et politiques faits par la majorité des partis au pouvoir ont peu à peu désespéré les électeurs, qui se tournent de plus en plus vers l'abstention, si ce n'est vers l'extrême droite dont le programme relève de l'imposture sociale.

« Eux, (le RN) on ne les a pas encore essayés », une réflexion malheureusement courante et qui témoigne d'une conscience politique inquiétante.

Alors posons-nous la question : « Que ferons-nous si par malheur le RN arrive au pouvoir ? »

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

« Pour du concret »

Les scientifiques alertent depuis des années sur le changement climatique et l'urgence de faire face à un défi inédit pour chacun de nous. Notre qualité de vie en dépend.

La transition écologique et environ-

nementale ne peut se résumer aux efforts demandés à la population, que l'on ne manque pas de culpabiliser.

Comme le dit la CGT, la transition écologique passe par une vraie réflexion sur l'industrie, les transports, le logement et l'instauration du contrôle des aides publiques.

Quant à l'Europe, les 27 ont fait le choix de multiplier les sources d'approvisionnement en terres rares sans se soucier des conséquences climatiques et humaines.

Les conflits actuels aggravent lourdement la situation environnementale.

PASSAGE SYNDICAL, CONTINUITÉ SYNDICALE

« Pour du concret »

Serpent de mer ?

Pour mémoire : le syndicalisme CGT est un outil de défense, un moyen de protection, de conquête et de progrès social. Des résultats positifs, souvent différents selon les lieux, sont à noter.

Seuls, nous n'arriverons pas à mettre en place une approche cohérente. Pour autant la qualité de l'activité syndicale dans l'entreprise, dans la branche, dans les structures fédérales est importante et permet au futur retraité de prendre conscience que les problèmes économiques et sociaux ne s'arrêtent pas une fois quittée l'entreprise.

La proposition fédérale d'un groupe de travail actifs/retraités sur le passage syndical a non seulement retenu toute notre attention, mais l'UFR s'y inscrira et y contribuera pleinement.

Ce sujet est essentiel pour assurer la continuité et la transmission des valeurs syndicales entre générations.

NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

« Pour du concret »

Même si, au fil des générations de retraités, l'approche du numérique et la dématérialisation deviennent moins compliquées, ne perdons pas de vue que les applications numériques dans la vie quotidienne des retraités sont guidées par la recherche systématique d'économies d'échelle.

La dématérialisation des démarches

suite et fin page 14

XIII^e CONGRÈS UFR - LA FEUILLE DE ROUTE

administratives, ou par exemple la télémédecine, sans un accompagnement adapté, sont contraires aux bienfaits vantés par les institutions. La présence humaine reste et restera indispensable à la cohésion sociale. Faisons nôtre la revendication de la CGT d'exiger l'implantation de centres publics d'accueil, d'information et de formation avec une présence humaine qualifiée à l'intention notamment des retraités.

L'IA : gare à l'effet de mode. L'IA, une fois alimentée, se nourrit de son propre contenu.

Comme chaque évolution technologique, dans le monde économique libéral, cette évolution n'est pas complémentaire, mais concurrentielle.

Va-t-elle rendre notre vie meilleure, rompre la solitude ? Ou alors nos gouvernants, patronat et multinationales s'en serviront-ils pour accumuler encore plus de richesse ?

Avec l'IA il est important de pouvoir mesurer le vrai du faux, le tout du n'importe quoi.

Face à la solitude, avoir recours à l'IA n'est plus, pour bon nombre d'êtres humains, une vue de l'esprit. Développer la solidarité intergénérationnelle est une des réponses à ce fléau. L'IA ne peut ni ne doit remplacer l'être humain. L'IA peut être un bien pour l'humanité. À nous d'y réfléchir, tous ensemble, actifs et retraités, pour que cet outil réponde au besoin de l'humain.

L'écrit peut également servir de base de contre-pouvoir. Ne dit-on pas les paroles s'envolent, les écrits restent ?

Nous rappelons que l'UFR revendique l'instauration d'un bulletin de pension papier, seul moyen d'information accessible à tous.

NOTRE COMMUNICATION

« Pour du concret »

Que ce soit les chaînes d'info en continu, les stations radio, les plateformes numériques, si ce n'est presque la totalité de l'information écrite, les milliardaires possèdent et contrôlent pratiquement tout.

Comme l'écrit « l'Huma » : « À travers leurs média, les possédants de l'info fabriquent du réel, modèlent les consciences, décident de ce qui mérite d'être su, débattu ou oublié. Même regard enamouré sur l'économie libérale, même hostilité aux luttes sociales, même complaisance envers le pouvoir et désormais l'extrême droite. »

Face aux tenants de la pensée unique, pour que vive la bataille des idées, la vérité, nous devons, plus que jamais, développer notre communication, sous toutes ses formes : l'écrit, le débat, la prise de parole, les réseaux sociaux, de plus en plus utilisés par les retraités, l'image, et la liste n'est pas exhaustive, pour ouvrir des perspectives de changements sociétaux si ce n'est gagner l'opinion publique.

Il y a la presse syndicale confédérale, celle de l'UCR, la nôtre. Notre journal, « Ensemble », est confectionné bénévolement par des militants. devant la complexité de cette tâche, nous sommes face à un choix : soit trouver de nouveaux militants pour la confection, soit accepter l'idée, en accord avec la Fédération, d'intégrer « l'Impac ».

Avantages :

Nos publications, notre activité en tant que UFR, seraient accessibles aux actifs et permettrait ainsi le rapprochement intergénérationnel et la continuité syndicale.

L'évolution de l'actualité sociale et économique dans nos branches, l'activité fédérale, seraient accessibles aux retraités.

Cela nous permettra également la mise à jour de nos listings en nous appuyant sur celle des actifs.

Contrainte :

Sachant que notre espace de lecture sera soumis à une réduction de la pagination par rapport à notre journal « Ensemble » actuel, le choix de notre communication se devra d'être plus sélectif.

PLAN DE TRAVAIL

« Pour du concret »

Nous proposons que le Congrès éla-

bore, en fonction de la feuille de route présentée, des pistes de fonctionnement pour les trois années à venir au Conseil national.

Notre travail pourrait consister à enrichir le débat pour un changement de société, de proposer des pistes de réflexion en nous appuyant sur les demandes et attentes de nos camarades en territoire.

Amener une valeur ajoutée, profiter de notre expérience, échanger avec nos retraités pour les aider dans les problèmes qu'ils rencontrent doivent être partie intégrante du plan de travail.

Aux membres du prochain Conseil national de mettre à l'ordre du jour de sa tenue ce qui lui semble prioritaire, tout en partageant les revendications et orientations de la CGT, de la Fédération, de l'UCR, des USR, de notre feuille de route.

Le but : éviter de faire « doublon » avec l'activité de ces structures syndicales. En deux mots : soyons complémentaires.

Pour cela, le rôle du bureau sera, tout en veillant à l'application des décisions du Conseil national, de lister les besoins et demandes de nos camarades en territoire en s'appuyant sur les retours des camarades militant dans les structures syndicales de la CGT (UCR, UD, UL, USR, section des retraités).

Charge au CN d'enrichir les revendications, de les analyser, de proposer des clés de lecture, d'y ajouter une plus-value, d'être force de proposition. Et si nécessaire élaborer un plan de formation.

Une nécessité pour un travail de qualité : la participation des camarades en présentiel lors de réunions doit être privilégiée et priorisée.

Cette année notre fédération ainsi que l'UFR ont quarante ans. On dit que cet âge marque l'apogée de la maturité, où les expériences passées se conjuguent avec la vitalité et l'ambition pour l'avenir. Alors pas d'hésitation.

Profitons de notre congrès pour nous appuyer sur du concret pour les années à venir.

Statuts de l'Union fédérale des retraités et préretraités FILPAC-CGT adoptés le 26 mai 2023 au XII^e congrès tenu au Domaine de Pelvezzy à Saint-Geniès (24590)

CONSTITUTION ET BUT

ARTICLE 1

L'Union fédérale des retraité(e)s et préretraité(e)s de la Fédération des travailleurs des industries du Livre du Papier et de la Communication, régie en conformité des dispositions de la loi du 21 mars 1884 et de celles ultérieures lui ayant apporté complément ou modifications, est destinée à regrouper les travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication, salariés, syndiqués à la CGT, en situation d'inactivité professionnelle : retraités, préretraités, veuves et veufs de salariés, en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs intérêts économiques, sociaux et moraux, collectifs ou individuels.

L'UFR adhère à la Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication.

L'UFR décide de son action, conformément à ses statuts établis dans la mesure du possible en conformité à ceux de la Filpac CGT, dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions, ou autres groupements extérieurs.

Son siège est fixé dans les locaux de la Fédération du Livre, du Papier et de la Communication, 263, rue de Paris, 93514 MONTREUIL CEDEX.

ARTICLE 2

L'UFR CGT adhère à l'Union confédérale des retraités CGT. Elle est l'organisation spécifique des retraités dans la fédération. Elle définit et met en œuvre l'action parmi les travailleurs salariés en retraite, préretraités, veuves ou veufs de retraités.

Elle assure l'information, la liaison et la coordination des organisations de retraités, préretraités, veuves ou veufs dans l'orientation et les actions de la Fédération du Livre, du Papier et de la Communication (Filpac).

Elle impulse l'action sur les questions des retraites et préretraites tant pour les actifs que les retraités et préretraités.

Elle coopère avec les comités régionaux et syndicats des industries du livre, du papier et de la communication d'une façon générale, avec toutes les organisations de la CGT (unions départementales, unions syndicales de retraités, unions locales) et coordonne les activités concernant les retraités, préretraités, veuves et veufs. Elle informe et popularise ses positions auprès de l'ensemble des travailleurs salariés actifs, retraités, préretraités, veuves et veufs. Elle représente les retraités, préretraités, veuves et veufs dans les commissions et organismes nationaux, régionaux, départementaux et locaux les intéressant et dans les délégations auprès des pouvoirs publics et des organismes patronaux.

ARTICLE 3

L'UFR CGT regroupe les syndicats et sections syndicales d'entreprises et locales de retraités, préretraités, veuves et veufs.

L'UFR CGT a qualité pour représenter ses mandants aux congrès confédéral et fédéral, et dans les instances de la Fédération.

STRUCTURES

ARTICLE 4 -

SECTIONS PROFESSIONNELLES D'ENTREPRISES

Les travailleurs salariés, retraités, préretraités, veuves ou veufs d'une même entreprise peuvent constituer une section syndicale ou un syndicat de retraités et préretraités. Cette section syndicale ou ce syndicat est affilié aux organismes professionnels et interprofessionnels de la CGT.

La section professionnelle d'entreprise a un rôle déterminant pour

rassembler les retraités et préretraités avant leur départ, impulser l'action pour la défense de leurs intérêts en liaison avec les salariés en activité.

ARTICLE 5 -

SECTIONS LOCALES PROFESSIONNELLES

Les retraités, préretraités, veuves et veufs des industries du livre, du papier et de la communication et habitant une même localité ou secteur géographique peuvent se regrouper dans une section syndicale ou un syndicat local professionnel de retraités pour défendre leurs intérêts de retraités de la profession et leurs intérêts locaux.

ARTICLE 6 -

COLLECTIFS RÉGIONAUX PROFESSIONNELS DE RETRAITÉS

Dans les régions au sein des comités régionaux, et avec leur concours, les sections d'entreprise ou locales peuvent créer des collectifs régionaux chargés de la mise en œuvre de l'orientation de l'UFR CGT et développer son implantation.

CONGRÈS

ARTICLE 7

Le congrès est l'instance souveraine de l'UFR CGT. Il se réunit en principe avant chaque congrès fédéral sur convocation du Conseil national.

Des congrès extraordinaires peuvent être convoqués par décision prise à la majorité des deux tiers du Conseil national.

Le congrès est l'instance souveraine de l'UFR CCT. Il se réunit tous les trois ans sur convocation.

Le congrès de l'UFR CGT est constitué par les représentants mandatés des syndicats et sections syndicales de retraités, préretraités, veuves et veufs.

Le Conseil national de l'UFR CGT détermine les modalités de représentation des syndicats et sections syndicales.

Les candidatures au Conseil national doivent parvenir au secrétariat de l'UFR deux mois avant la date du congrès.

Les membres du Conseil national participent de droit au congrès. Les votes se font lors du congrès à la majorité des voix. Chaque syndicat ou section syndicale représenté au congrès a un nombre de voix calculé sur la base des cotisations réglées les trois dernières années :

1 délégué de 10 à 30 - 2 délégués de 31 à 50 - 3 délégués de 51 à 75 - 4 délégués de 76 à 100 - 5 délégués de 101 à 130 - 6 délégués de 131 à 200.

Pour les sections inférieures à 9 adhérents, celles-ci se regroupent par Zone.

Les délégués consultatifs invités au congrès ne peuvent participer au vote.

Le congrès :

- définit l'orientation de l'UFR CGT de la FILPAC,
- a le pouvoir de modifier les statuts,
- élit le Conseil national et la commission financière.

Le Conseil national établit le budget pour le congrès et fixe les modalités.

DIRECTION DE L'UFR FILPAC-CGT

ARTICLE 8 - CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national de l'UFR CGT de la Fédération du Livre, du Papier et de la Communication dirige l'organisation entre deux congrès. Il a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à

l'application des décisions du congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

Le Conseil national est élu par le congrès. Les syndicats et sections syndicales d'entreprise et locales sont habilités à présenter des candidatures au Conseil national.

En cas de décès ou de démission d'un membre élu, un membre relevant de la région concernée pourra être coopté par le Conseil national.

Les candidatures sont publiées par le bureau de l'UFR CGT quatre semaines au moins avant la date du congrès. Le nombre de membres du Conseil national est décidé par le congrès.

Le Conseil national se réunit chaque fois que nécessaire, au moins une fois par an sur convocation du bureau. Il décide de la convocation du congrès, et fixe les modalités de représentation au congrès.

Il présente à la ratification de celui-ci les membres du bureau et de la commission de contrôle financier.

Le président de la commission de contrôle financier siège de droit au Conseil national de l'UFR.

ARTICLE 9 - LE BUREAU

Le Conseil national élit en son sein un bureau et un secrétariat. Le nombre des membres du bureau est fixé par le Conseil national. Le bureau met en application les orientations définies par le congrès, assure sous contrôle du Conseil national la direction et l'administration de l'UFR Filpac-CGT dans l'intervalle des réunions de ce dernier, prend toutes les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.

ARTICLE 10 - LE SECRÉTARIAT

Le Conseil national élit un secrétariat pris au sein du bureau, il en fixe le nombre de membres et les responsabilités. Le secrétariat est chargé de préparer le travail du bureau, du Conseil national, et d'assurer le travail courant.

ARTICLE 11 - RESSOURCES DE L'UFR FILPAC-CGT

L'adhérent (retraité, préretraité, veuve, veuf) à l'UFR CGT ayant qualité de membre de la CGT versera le montant de sa cotisation au syndicat ou à la section syndicale, laquelle, après prélèvement de la part lui revenant (21 - 25 ou 29 %)n reversera le solde (79 - 75 ou 71 %) à Cogétise, en respectant les procédures définies par le nouveau système de la circulation de la cotisation aux organismes de la CGT (champ territorial, champ professionnel).

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'UFR Filpac-CGT sont assurées par une partie des versements par les syndicats ou sections des 11 cotisations mensuelles « retraités » des adhérents à l'organisme Cogétise.

Cet organisme reverse directement à l'UFR 60 % des 33 % (part fédérale). Les 40 % des 33 % restant pour la Fédération. L'UFR peut également recevoir des subventions, des dons, etc.

Dans le cadre de l'obligation du décret n° 2009-1664 du 28 décembre 2009 et de l'article D. 2135-8 relatif à la certification des comptes, pour des ressources inférieures à 230 000 €, des syndicats et de leurs unions. L'UFR Filpac-CGT, s'engage à compter du 1^{er} janvier 2010 à établir un bilan, un compte de résultat et une annexe auprès d'un cabinet comptable, dans le respect de la loi.

Dans le cas de dissolution ou de mutation d'une de nos sections adhérentes à notre UFR Filpac-CGT, les fonds restant après la clôture des comptes seront remis à notre Union fédérale des retraités.

ARTICLE 12 - COTISATION DE L'ADHÉRENT

Conformément aux statuts de la Confédération générale du travail adoptés au 51^e congrès CGT, le taux de la cotisation est fixée à 1 % des ressources. Lors des votes confédéraux et fédéraux les retraités comptent pour 1 voix comme les actifs.

ARTICLE 13 - LIAISONS ACTIFS/RETRAITÉS

L'UFR CGT se fixe comme l'un de ses objectifs le passage de la vie active à la retraite, sans aucune rupture sociale, en particulier par la participation d'activités de préparation à la retraite, afin d'assurer le lien « actifs retraités ». Les congrès et les organismes de direction élus (conseil national, bureau, secrétariat) seront composés non seulement de salariés retraités ou en préretraite mais aussi de travailleurs en activité professionnelle, entre autres, de militants chargés des problèmes de la retraite et des retraités. L'Union fédérale des retraités est représentée dans les organismes de direction de la fédération.

ARTICLE 14 - COMMISSION FINANCIÈRE

Une commission financière de TROIS membres, choisis en dehors du Conseil national ? est élue par le congrès. Elle nomme en son sein un président chargé de la convoquer et de présenter ses rapports. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle a pour tâche de veiller à la bonne gestion financière de l'UFR Filpac-CGT.

ARTICLE 15 -

ASSOCIATION LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS (LSR)

Pour permettre aux retraités de vivre une vie nouvelle par le développement d'activités culturelles et de loisirs et pour assurer des actions diverses de solidarité, l'UCR CGT adhère à la fédération des associations loisirs et solidarité des retraités. Les adhérents de l'UFR Filpac-CGT sont de droit bénéficiaires des activités de la fédération des associations loisirs et solidarité des retraités.

ARTICLE 16 - PRESSE SYNDICALE

L'UCR édite six fois par an le magazine confédéral « Vie nouvelle ».

L'UFR Filpac édite quatre fois par an le magazine fédéral « Ensemble ». Chaque adhérent se doit d'être abonné à ces deux publications.

ARTICLE 17 - DÉPOT DES PRÉSENTS STATUTS

Les présents statuts sont déposés en quatre exemplaires à la préfecture de la Seine Saint-Denis, conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 18 - MODIFICATION DES STATUTS

Les modifications à apporter aux présents statuts devront être soumises au congrès de l'UFR Filpac-CGT avec inscription préalable à l'ordre du jour dudit congrès, huit semaines avant la date fixée pour l'ouverture du congrès.

ARTICLE 19 - DISSOLUTION

La dissolution de l'UFR CGT ne peut être prononcée que par un congrès extraordinaire, convoqué à cet effet par le Conseil national.

Toutes les décisions qui pourraient être prises devront réunir 2/3 des voix des adhérents.

En cas de dissolution, les archives et les fonds de l'UFR Filpac-CGT seront remis à la Fédération du Livre, du Papier et de la Communication.

ARTICLE 20

Néant.

ARTICLE 21 - DATE D'APPLICATION DES STATUTS

Les nouvelles modifications statutaires entreront en vigueur à la clôture du XII^e Congrès, le 26 mai 2023.

Fait au domaine de Pelvezy, le 27 mai 2023.

Les secrétaires :

Jean JOUSSEAUME (secrétaire); Daniel MULLER (secrétaire);

Jean-Pierre GHIOTTO (secrétaire - trésorier adjoint);

Lionel DUQUENNE (secrétaire - trésorier général).

Propositions de modifications des statuts de l'UFR Filpac-CGT

XIII^e Congrès - Centre Benoît-Frachon - Septembre 2026

ARTICLE 7 ANCIEN (à partir du 4^e paragraphe)

Le congrès de l'UFR CGT est constitué par les représentants mandatés des syndicats et sections syndicales de retraités, préretraités, veuves et veufs.

Le Conseil national de l'UFR CGT détermine les modalités de représentation des syndicats et sections syndicales.

Les candidatures au Conseil national doivent parvenir au secrétariat de l'UFR deux mois avant la date du congrès.

Les membres du Conseil national participent de droit au congrès. Les votes se font dans le congrès à la majorité des voix. Chaque syndicat ou section syndicale représenté au congrès a un nombre de voix calculé sur la base des cotisations réglées les trois dernières années :

1 délégué de 10 à 30 - 2 délégués de 31 à 50 - 3 délégués de 51 à 75 - 4 délégués de 76 à 100 - 5 délégués de 101 à 130 - 6 délégués de 131 à 200.

Pour les sections inférieures à 9 adhérents, celles-ci se regroupent par Zone.

Les délégués consultatifs invités au congrès ne peuvent participer au vote.

Le congrès :

- définit l'orientation de l'UFR CGT de la FILPAC,
- a le pouvoir de modifier les statuts,
- élit le Conseil national et la commission financière.

Le Conseil national établit le budget pour le congrès et fixe les modalités.

ARTICLE 16 ANCIEN

L'UCR édite six fois par an le magazine confédéral « Vie nouvelle ». L'UFR Filpac édite quatre fois par an le magazine fédéral « Ensemble ». Chaque adhérent se doit d'être abonné à ces deux publications.

ARTICLE 20 ANCIEN

Néant.

ARTICLE 21 ANCIEN - DATE D'APPLICATION DES STATUTS

Les nouvelles modifications statutaires entreront en vigueur à la clôture du XII^e Congrès, le 26 mai 2023.

ARTICLE 7 NOUVEAU (à partir du 4^e paragraphe)

Le congrès de l'UFR CGT est constitué par les représentants mandatés des syndicats et sections syndicales de retraités, préretraités, veuves et veufs.

Les syndicats et les sections de retraités qui, pour une raison valable, ne pourraient avoir de représentants directs présents au congrès peuvent mandater et confier leurs voix à un délégué d'un autre syndicat ou section issus de la même zone géographique présent au Congrès dans la limite de deux mandats. Au delà de cette limite, les mandats seront confiés au bureau de l'UFR, qui se chargera de leur répartition par tirage au sort.

En dernier ressort s'il s'avérait que le Congrès ne dispose pas du quorum nécessaire à la validation des décisions, c'est une assemblée générale qui sera réunie immédiatement après afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'UFR.

Le Conseil national de l'UFR CGT détermine les modalités de représentation des syndicats et sections syndicales.

Les candidatures au Conseil national doivent parvenir au secrétariat de l'UFR deux mois avant la date du congrès.

Les membres du Conseil national participent de droit au congrès.

Les votes se font lors du congrès à la majorité des voix. **Chaque syndicat ou section syndicale représenté au congrès a un nombre de délégués au congrès calculé sur la moyenne des FNI réglés les trois dernières années :**

1 délégué de 10 à 30 - 2 délégués de 31 à 50 - 3 délégués de 51 à 75 - 4 délégués de 76 à 100 - 5 délégués de 101 à 130 - 6 délégués de 131 à 200.

Le nombre de voix portées par le ou les délégués au Congrès s'obtient par la moyenne des cotisations réglées les trois dernières années multipliée par le montant moyen du timbre des trois dernières années divisé par 12.

Pour les sections inférieures à 9 adhérents, celles-ci se regroupent par Zone.

Les délégués consultatifs invités au congrès ne peuvent participer au vote.

Le congrès :

- définit l'orientation de l'UFR CGT de la FILPAC,
- a le pouvoir de modifier les statuts,
- élit le Conseil national et la commission financière.

Le Conseil national établit le budget pour le congrès et fixe les modalités.

ARTICLE 16 NOUVEAU

L'UCR édite six fois par an le magazine confédéral « Vie nouvelle ». **L'UFR décide de confier sa communication à la publication fédérale « Impac ».**

ARTICLE 20 NOUVEAU - DATE D'APPLICATION DES STATUTS

Les nouvelles modifications statutaires entreront en vigueur à la clôture du XIII^e Congrès, le 25 septembre 2026.

ARTICLE 21 (à supprimer)

Néant

MALGRÉ LES POLITIQUES SÉCURITAIRES... TOUJOURS PLUS DE RÉSEAUX ET DE VIOLENCE ENGENDRÉE

▶ **Après des dizaines d'années dépressives, la France reste le pays de l'UE où la consommation de cannabis est la plus élevée, notamment chez les jeunes. La réponse sécuritaire n'a manifestement pas enrayer les trafics.**

La prolifération des réseaux, la violence qu'ils génèrent et l'échec des stratégies répressives imposent une révision profonde des approches. Les politiques actuelles saturent police et justice sans freiner le phénomène.

Les opérations coups de poing s'enchaînent, les chiffres des interpellations gonflent, mais le commerce de la drogue prospère. Cette logique alimente les tensions sociales et marginalise les usagers, en particulier dans les quartiers populaires.

L'obsession des arrestations et des saisies détourne les policiers de leur mission essentielle : être des acteurs de proximité et de sécurité.

Autre facteur aggravant : la suppression de milliers de postes dans la police et les douanes a affaibli les capacités d'enquête et de contrôle aux frontières. La fin de la police de proximité a creusé le fossé entre forces de l'ordre et population. Plutôt que de s'attaquer aux causes du narcotrafic, l'État privilégie une approche punitive, déconnectée du terrain. En parallèle, la réforme contestée de la police judiciaire compromet l'efficacité des investigations sur les réseaux criminels. Le narcotrafic ne se combattra pas uniquement par des interventions spectaculaires. Il prospère sur un terreau de précarité et d'inégalités où l'absence de perspectives pour de nombreux jeunes laisse la porte ouverte aux trafiquants.

Tarir cette économie parallèle exige pour la CGT police d'investir massivement dans l'éducation, l'emploi et le logement.

La prévention doit aussi être renforcée avec des campagnes ambitieuses et des

programmes adaptés pour retarder l'âge d'expérimentation et limiter les addictions.

Alors que plusieurs pays ont fait évoluer leur législation, la question de la dépénalisation ou de la légalisation du cannabis doit être débattue sans tabou. L'expérience internationale montre qu'un cadre légal structurant production et distribution limite les risques sanitaires, affaiblit les réseaux criminels et génère des ressources publiques pour financer la prévention.

C'est pourquoi notre syndicat mène une réflexion approfondie sur ce sujet en auditionnant experts et acteurs associatifs. Une approche encadrée pourrait assécher les trafics tout en soutenant des politiques sociales et de santé publique.

Lutter contre le narcotrafic exige une stratégie globale alliant prévention, justice sociale et cadre législatif responsable. Il est urgent de rompre avec les solutions dépassées et d'adopter une approche cohérente et humaine. Cela

suppose des politiques ambitieuses, un soutien accru aux policiers et une réforme législative adaptée. Face à l'urgence, le débat doit être ouvert. Seul un dialogue sans langue de bois permettra une réponse efficace aux défis actuels, au service de la sécurité publique et de la cohésion sociale.

PROPOSITIONS DE LA CGT POLICE

- Investir dans le social : Pour la CGT police, il est essentiel d'investir massivement dans l'éducation, l'emploi et le logement.

Ces leviers sont jugés fondamentaux pour tarir l'économie parallèle du narcotrafic, qui prospère sur la précarité et les inégalités.

- Renforcer la prévention : Il faut développer des campagnes ambitieuses et des programmes adaptés pour retarder l'âge d'expérimentation et limiter les addictions.

- Débat sur la dépénalisation/légalisation : La question de la dépénalisation ou de la légalisation du cannabis doit être débattue sans tabou. L'expérience internationale montre qu'un cadre légal structurant la production et la distribution peut limiter les risques sanitaires, affaiblir les réseaux criminels et générer des ressources publiques pour financer la prévention.

Vers une stratégie globale

- Justice sociale et réforme législative : La lutte contre le narcotrafic exige une stratégie globale, alliant prévention, justice sociale et réforme législative. Il est urgent de rompre avec les solutions dépassées et d'adopter une approche cohérente et humaine.

- Soutien aux policiers et dialogue ouvert : Un soutien accru aux policiers et un dialogue ouvert sont nécessaires pour une réponse efficace et humaine aux défis actuels, au service de la sécurité publique et de la cohésion sociale.

Anthony CAILLE

Secrétaire général CGT Police



« Que peut la police ? » interroge les dérives sécuritaires et défend une conception républicaine du service public de la sécurité, fondée sur la justice sociale et le lien avec la population.

Le livre est disponible et commandable via la CGT-Intérieur.

CUBA : LETTRE OUVERTE AU MONDE ELLE DÉNONCE LE CRIME QU'ILS NE VEULENT PAS VOIR

▶ **À l'humanité entière, aux mères du monde, aux médecins sans frontières, aux journalistes qui ont une dignité, aux gouvernements qui croient encore en la justice :**

Je m'appelle comme des millions. Je n'ai ni un nom connu ni des responsabilités importantes. Je suis une Cubaine ordinaire. Une fille, une sœur, une patriote. Et j'écris cela, le cœur déchiré et les mains tremblantes parce que ce que vit mon peuple aujourd'hui n'est pas une crise. C'est un assassinat lent, calculé, froidement exécuté par Washington.

Et le monde regarde ailleurs.

DÉNONCIATION AU NOM DE NOS GRANDS-PARENTS :

Je dénonce le fait qu'à Cuba il y a des vieux qui meurent prématurément parce que le blocus les empêche d'avoir des médicaments pour le cœur, l'hypertension, le diabète. Ce n'est pas par manque de ressources. C'est une interdiction délibérée. Les entreprises qui veulent les vendre à Cuba ont des amendes, elles sont persécutées, menacées.

Leur gouvernement se tait. Et pendant ce temps-là, un vieux cubain a le cœur qui se serre et attend. La mort ne prévient pas. Le blocus, oui.

DÉNONCIATION AU NOM DE NOS ENFANTS :

Je dénonce le fait qu'il y a des incubateurs à Cuba qui ont dû être arrêtés faute de combustible. Qu'il y a des nouveau-nés qui luttent pour leur vie pendant que le gouvernement des États-Unis décide quels pays peuvent nous vendre du pétrole et lesquels non. Qu'il y a des mères cubaines qui ont vu la vie de leurs enfants mise en danger parce qu'un ordre signé dans un bureau de Washington vaut plus que les pleurs d'un bébé à 90 miles de ses côtes.

Où est la communauté internationale ?



Où sont les organisations qui défendent tellement l'enfance ? Oo bien est-ce que les enfants cubains ne mériteraient pas de vivre ?

DÉNONCIATION DE LA FAMINE PRÉMÉDITÉE :

Je dénonce le fait que le blocus est une famine programmée. Ce n'est pas qu'il manque de la nourriture, c'est parce qu'on nous empêche de l'acheter. C'est parce que les bateaux qui apportent des aliments sont poursuivis.

C'est parce que les transactions bancaires sont bloquées.

C'est parce que les entreprises qui nous vendent des céréales, du poulet, du lait, sont sanctionnées.

La faim à Cuba n'est pas un accident. C'est une politique d'État du gouvernement des États-Unis, affinée pendant 60 ans, actualisée par chaque gouvernement, renforcée par Donald Trump et exécutée avec rage par Marco Rubio.

Ils appellent cela pression économique. Moi je l'appelle terrorisme par la faim.

DÉNONCIATION AU NOM DE NOS MÉDECINS :

Je dénonce le fait que nos médecins, ceux mêmes qui ont sauvé des vies pendant la pandémie pendant que le monde entier s'effondrait, aujourd'hui n'ont plus de seringues, ni d'anesthésiques, ni de matériel pour les rayons X. Pas parce que nous ne savons pas les produire. Pas parce que nous n'en avons pas la capacité. Mais parce que le blocus nous empêche d'accéder à

ces matières premières, à ces pièces de rechange, à la technologie.

Nos scientifiques ont créé cinq vaccins contre le Covid-19. Cinq. Sans l'aide de personne. Contre vents et marées. Contre le blocus, contre les men songes. Et même ainsi, l'empire nous punit pour avoir réussi.

JE DIS AU MONDE :

Cuba ne vous demande pas l'aumône. Cuba ne vous demande pas de soldats. Cuba ne vous demande pas qu'on nous aime.

Cuba demande justice. Rien de plus. Rien de moins.

Je vous demande de cesser de considérer comme normale la souffrance de mon peuple.

Je vous demande d'appeler le blocus par son nom : un crime contre l'Humanité.

Je vous demande de cesser de vous laisser tromper par le conte du « dialogue » et de la « démocratie » alors qu'on nous étangle.

Nous ne voulons pas la charité. Nous voulons qu'ils nous laissent vivre.

AUX GOUVERNEMENTS COMPLICES QUI SE TAISENT :

L'histoire leur fera payer la facture.

AUX MÉDIAS QUI MENTENT :

La vérité trouve toujours une voie.

AUX BOURREAUX QUI SIGNENT DES SANCTIONS :

Le peuple cubain n'oublie pas et ne pardonne pas.

À CEUX QUI ONT ENCORE L'HUMANITÉ DANS LE CŒUR :

Regardez Cuba. Regardez ce qu'ils nous font. Et demandez-vous : de quel côté de l'histoire voulez-vous être ?

Envoyé depuis cette petite île qui a un grand peuple,

Une cubaine ordinaire qui refuse de se rendre.

RETRAITES, SANTÉ, CHÔMAGE

LE PRIVÉ FERAIT-IL MIEUX QUE LA PROTECTION SOCIALE ?

Qu'il s'agisse d'accompagnement des chômeurs, de retraites ou encore de santé, le privé est loin d'être plus efficace que la protection sociale. Et il ne permet pas non plus de faire des économies.

C'est une petite musique qui revient régulièrement dans le débat, d'autant plus lors de la saison du budget : la protection sociale coûterait trop cher. Ainsi, pour faire des économies, certains défenseurs des restrictions budgétaires proposent de transférer certaines missions au secteur privé, assurant que cela permettrait de gagner en efficacité.

Pourtant, de nombreux travaux comparatifs démontrent le contraire. Du service public de l'emploi en passant par la retraite par capitalisation ou encore les systèmes de santé, le privé ne fait pas mieux. *Alternatives économiques* en fait la preuve par trois.

1/ LA RETRAITE PAR CAPITALISATION

En partie responsable du « trou de la Sécu », le déficit du système des retraites est régulièrement pointé du doigt. Le patronat avance donc régulièrement l'idée d'un système par capitalisation, en opposition au système par répartition que l'on connaît actuellement en France.

Pour rappel, dans notre système actuel, les actifs d'aujourd'hui financent, via des cotisations sociales, les pensions des retraités actuels.

Et cela leur ouvre des droits pour leur future pension, qui, demain, sera payée par les cotisations des actifs de demain. Passer à un système par capitalisation constituerait un changement majeur : les individus placeraient leurs économies sur des comptes pour se constituer une retraite, espérant ainsi faire fructifier leur argent.

Problème, « les évaluations montrent que les rendements des investissements financiers sont très fortement corrélés avec les montants investis, souligne Clément Carbonnier, économiste codirecteur

de l'axe de recherche politiques sociofiscales au Liepp de Sciences Po. Avec de la capitalisation, les petites retraites affichaient de faibles montants. »

Un tel système serait donc criblé d'inégalités, comme le montre le dispositif de l'épargne retraite, qui existe déjà, et qui s'apparente à un dispositif de retraite par capitalisation. Non obligatoire, il est surtout utilisé par ceux qui en ont les moyens.

« Ce sont les plus riches et/ou ceux qui travaillent dans les "grandes et bonnes" entreprises, c'est-à-dire celles qui mettent en place un tel dispositif pour leurs salariés, qui mettent de l'argent de côté », expliquait Bruno Palier, directeur de recherche du CNRS à Sciences Po, dans un de nos précédents articles.

Ainsi, 16,6 % des ménages seulement possédaient un produit d'épargne retraite en 2021, principalement des cadres et professions libérales. Malgré les incitations fiscales, à l'image de la loi Pacte de 2019, qui a encouragé les travailleurs et travailleuses à se tourner vers l'épargne retraite, sa diffusion « reste limitée dans la population et concentrée sur des bénéficiaires aisés et âgés », constatait un rapport de la Cour des comptes, publiée en 2024.

Un système par capitalisation impliquerait par ailleurs davantage d'incertitudes liées aux fluctuations des marchés. « En Australie, lors de la crise de 2008, les retraités ont vu fondre leur capital retraite. Et un certain nombre d'entre eux ont dû reculer l'âge de leur départ à la retraite, parce qu'ils n'avaient plus assez », prévient Elvire Guillaud, maîtresse de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Au-delà des crises, les rendements attendus des placements sur les marchés financiers sont systématiquement surévalués, et rien ne laisse penser qu'ils puissent apporter aux épargnants des revenus supérieurs au niveau des pensions issues de la répartition, comme l'ont

montré récemment deux chercheurs dans nos colonnes. Le privé ne ferait donc pas mieux que la protection sociale en termes de retraites...

2/ LA SANTÉ PRIVÉE, PLUS CHÈRE ET MOINS EFFICACE

S'il est, certes, régulièrement mis à mal, notre système de santé est pour le moins protecteur. En témoignent les travaux de Céline Jaeggy, directrice des affaires juridiques et institutionnelles à l'Unédic, repris dans une note de la Fondation Jean-Jaurès. Pour savoir si le privé serait plus efficace, la chercheuse a comparé les systèmes de santé français et états-unien. Une évaluation pertinente car, en France, les soins sont prodigués à tous (qu'importe l'âge, le niveau de revenus ou le statut social), alors que de l'autre côté de l'Atlantique ce sont les assurances privées qui couvrent la majorité des Nord-Américains.

« Ce système trouve son origine dans le "welfare capitalism" (capitalisme social) porté par certains dirigeants d'entreprise jusqu'à la crise de 1929, explique Céline Jaeggy. Les employeurs accordaient des avantages sociaux à leurs ouvriers pour les attirer et les fidéliser, éventuellement mieux les contrôler, et éviter l'intervention des syndicats et/ou de l'État. »

Le problème, c'est que ce système est inégalitaire : en 2020, seuls 56 % des salariés états-unien s'étaient vu proposer une assurance santé, avec d'importantes différences selon le secteur d'activité. Le système est, qui plus est, très sensible aux chocs sur le marché du travail. En cas de chômage, les individus se retrouvent souvent sans couverture médicale ou doivent la payer plus cher. Ainsi, en 2018, 8 % de la population américaine (soit 30 millions de personnes) n'était pas assurée.

Ce chiffre s'explique notamment par le coût très important des soins au pays de l'Oncle Sam. Les dépenses courantes de santé, en parité de pouvoir d'achat, s'y

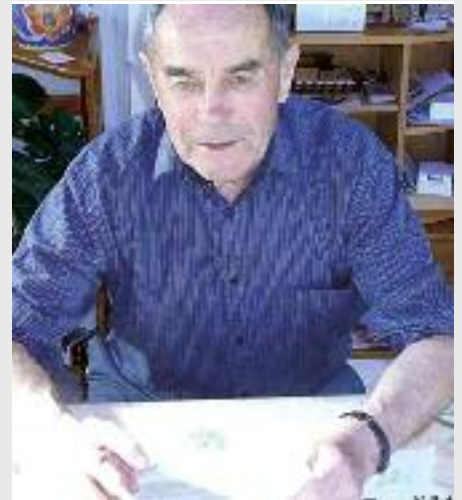
NOTRE CAMARADE ROBERT PASCAUD S'EN EST ALLÉ

Syndiqué à la Cgt depuis 1945, ce camarade a occupé pratiquement tous les échelons du syndicalisme. Secrétaire du syndicat actif de la Papeterie J. Bardou-le-Nil à Cothiers (La Couronne), mais aussi conseiller prud'homal pendant dix-huit ans, administrateur à l'AG2R pendant trente-huit ans, membre du bureau de l'Usr-Charente pendant dix ans, membre du Conseil national de l'Ufr-Filpac pendant quatorze ans.

Il n'y a pas de retraite syndicaliste, il n'y a qu'un passage de témoin aux plus jeunes.

Bien sûr, tout au long de sa vie, son activité militante fut multiple. Conseiller municipal, puis adjoint au maire, Robert a marqué durablement l'action publique de sa commune La Couronne.

Il fut notamment l'artisan de la création de la maison de retraite, devenue aujourd'hui l'Ehpad La Citadelle.



Militant, homme de terrain et profondément engagé, il croyait en l'action collective et au service de l'intérêt général.

Ses convictions ne l'ont jamais quitté et ont guidé son engagement militant. Il restera jusqu'à son dernier souffle un fidèle adhérent de sa section de retraités Filpac de La Couronne dont il avait participé à la création en 1986.

élevaient à environ 6 700 euros par habitant en 2021, contre 4 600 euros en France. Certes, des filets de sécurité, du type Medicare ou Obamacare, ont été ajoutés au fil des décennies, mais ils ne concernent qu'un peu plus de 30 % des couvertures santé. Et, là encore, le coût des soins pèse, puisque ces assurances publiques représentent 4 896 dollars par an par personne, contre 3 724 en France. Cette cherté a d'importantes répercussions, qui se lisent dans les indicateurs : « 22 % des Américains déclarent avoir renoncé à des consultations médicales pour raisons financières dans les douze derniers mois », notait Céline Jaegy en 2023, contre 2 % pour les Français.

D'après l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'espérance de vie outre-Atlantique est de 76,1 ans, contre 82,5 ans en France en 2021. Les mortalités infantiles et maternelles, le taux de décès évitables grâce aux traitements ou encore, la densité des médecins, sont meilleures de ce côté de l'océan. « Comme quoi, ce ne sont pas forcément les systèmes qui ont le plus de privé qui fonctionnent le mieux, tant du côté de la santé, que du coût », résume Clément Carbonnier.

Dans son dernier ouvrage, le chercheur cite un autre exemple, suédois cette fois-ci. Une évaluation a comparé l'intervention d'ambulances privées et publiques (similaires au Samu français). Conclusion : le privé répondait plus vite aux appels (de huit secondes en moyenne) et rejoignait les lieux d'intervention plus rapidement (de une minute en moyenne), mais cela se faisait au prix d'une surmortalité significative des patients.

« Une interprétation est alors que, pour gagner en rentabilité, les ambulances privées réalisent un travail moins approfondi, négligeant par exemple la qualité des diagnostics réalisés sur les lieux d'intervention, explicite le professeur d'économie. Des fonctionnaires bien formés, guidés par l'éthique du service public plutôt que par des incitations financières (...) peuvent mieux adapter leurs actions aux situations rencontrées, ce qui conduit à une production de service plus efficace. »

3/ L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les défauts du privé par rapport au public semblent également se vérifier pour le service public de l'emploi. Depuis plusieurs années, France Travail a tendance à externaliser de plus en plus l'ac-

compagnement des chômeurs et à faire appel à des prestataires extérieurs. « C'était déjà le cas du temps de l'ANPE [l'Agence nationale pour l'emploi, qui a fusionné avec les Assédic en 2008 pour devenir Pôle emploi, NDRL], témoigne Guillaume Bourdic, élu CGT à France Travail. Mais ce n'était pas généralisé et automatisé comme ça l'est aujourd'hui pour une grande partie des contrats de sécurisation professionnelle ou pour les cadres » Un rapport des inspections générales des finances et des affaires sociales (l'IGF et l'Igas) consacré aux dispositifs de soutien à l'emploi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi abonde en ce sens. Il pointe la hausse des budgets des prestations sous-traitées de Pôle emploi, qui sont passés de 117 millions d'euros en 2019 à 417,7 millions en 2024. Or, ces prestations, pour plusieurs d'entre elles, sont « peu performantes et coûteuses », estiment l'IGF et l'Igas.

D'autres travaux, moins récents, montrent également que l'accompagnement des chômeurs n'est pas forcément meilleur lorsqu'il est réalisé par des entreprises privées. Dans une étude de la Dares (le service de statistiques du ministère du

Travail), Luc Behaghel, Bruno Crépon et Marc Gurgand ont comparé, entre 2007 et 2008, deux dispositifs d'accompagnement, qui ont concerné 40 000 demandeurs d'emploi ayant un risque de chômage de longue durée. L'un de ces dispositifs était délégué à des opérateurs privés de placement (OPP), l'autre mis en œuvre par l'ANPE (Cap vers l'entreprise - CVE).

« Le rapport d'évaluation quantitatif, publié en 2009, montre que les résultats des CVE étaient dans l'ensemble meilleurs et plus homogènes que ceux des OPP (avec des "tailles de portefeuilles" similaires), résumait dans nos colonnes l'économiste Mathilde Guergoat-Larivière. Ces travaux indiquent que, avec une charge de travail identique, le service public de l'emploi faisait mieux que les opérateurs privés de placement. »

La protection sociale mobilise des ressources financières importantes, c'est indéniable.

Mais, d'une part, cet argent est très utilement dépensé et, d'autre part, rien ne laisse penser que le privé ferait mieux, surtout pour les plus modestes.

Audrey Fisné-Koch

Alternatives économiques

SOCIÉTÉ : UNE AFFAIRE D'ÉTAT

ROMAIN, VICTIME D'UNE VIOLENCE POLICIÈRE

▶ En 2016, en marge d'une manifestation contre « la loi Travail » un jeune, Romain, est victime d'un enfoncement de la boîte crânienne, suite au lancement d'une grenade policière, avec des conséquences à vie. Un livre à lire absolument.

« La Manif » n'est pas un livre antiflic. Ni antiflic, ni antigouvernement de gauche de l'époque.

Ce livre présente les faits et les témoignages. La mobilisation spectaculaire des autorités, au plus haut niveau, mais pour quoi faire ?... Il retrace les réactions et les interrogations de l'entourage de Romain et de lui-même, et le dénouement ahurissant de ce drame, pour Romain et ses proches...

ROMAIN

Est un jeune de 28 ans. un artiste et un entrepreneur. Pour le plaisir, il aime prendre des photos, du ciel, des nuages, et de ce qui lui plaît. Romain ne participe pas à des manifestations. Il garde ses opinions pour lui.

Fin mai 2016, Romain est tout heureux de présenter une caméra qu'il vient d'acheter, en annonçant que le lendemain il ira se promener dans les rues de Paris pour s'entraîner à filmer, notamment la manifestation annoncée...

26 MAI 2016

Les parents de Romain sont allés au Cap Ferret pour déguster des huîtres. Au retour, chez eux dans la tranquillité de la soirée, un coup de téléphone... Le drame s'abat sur les proches... Que s'est-il passé ? C'est l'incompréhension... Romain est dans le coma entre la vie et la mort. Il lui manque une partie du crâne, qui sera reconstitué artificiellement.

CELA DEVIENT UNE AFFAIRE D'ÉTAT : POURQUOI ?

En fait, dès l'arrivée de Romain aux urgences de l'hôpital, les autorités ont



Romain. Photo « Sud Ouest » du 20 août 2015.

déjà établi leur récit, qui semble avoir influencé tous les protagonistes. Au fur et à mesure des heures et jours qui passent, ainsi que des contacts et rencontres ahurissantes avec les autorités, la famille découvrira effectivement les raisons du comportement et du positionnement, très curieux, des pompiers, de l'hôpital, de l'instruction judiciaire, et de certains médias. La famille portera plainte.

DES FAITS SURPRENANTS

➤ Pourquoi Romain, à terre et perdant du sang, a-t-il dû être protégé par des témoins, afin d'éviter les grenades lacrymo que continuaient à lancer les policiers à côté de lui, tandis qu'un secouriste militant « street medic » lui prodiguera les premiers secours et qu'un autre témoin alertera une assistance ?

➤ Pourquoi Romain arrivera-t-il aux urgences plus d'une heure après ?

➤ Que s'est-il passé dans l'ambulance avant de partir à l'hôpital, avec deux policiers casqués et armés qui se sont engouffrés à l'intérieur portes fermées ? Que cherchaient-ils ? Qu'ont-ils raconté à Romain ? On a entendu des cris ? Les pompiers avancent une raison qui ne convainc pas...

➤ Pourquoi les autorités, affirment-elles immédiatement que c'est un manifestant armé d'une barre de fer ou d'une boule de pétanque qui a provoqué la blessure de Romain ?

➤ Dans le même temps, elles font passer Romain pour un manifestant, un casseur, un black bloc... (Pouvant suggérer, pourquoi pas, à l'imaginaire populiste que c'est un « terroriste »). Un syndicat de la police va même balancer qu'il avait déjà dû casser du flic... Tant qu'à faire... Le préfet écrit qu'il fallait porter un casque... On peut donc tenter de comprendre la peur et le comportement des infirmières envers Romain. Cela est étrange, comme l'est la procédure d'instruction judiciaire.

➤ Comment se fait-il que la famille ait pu entendre susurrer par un pont hospitalier que, de toute façon leur fils serait quand même soigné comme n'importe qui, même si... ?!

(J'y vois une incohérence, si Romain est un manifestant, comment a-t-il pu être blessé par d'autres manifestants ?)

➤ Pourquoi les parents seront-ils, dès le lendemain du drame, assaillis de coups de téléphone tous les jours du préfet, et du ministre de l'Intérieur, qui leur fixent des rendez-vous. Deux grands pontes de l'hôpital également, dont l'un des deux semble assurer une sorte de tandem avec le préfet. Ils posent des questions, sur la famille ? Le ministre fait téléphoner toutes les heures à l'hôpital... qu'il va y venir ?

Le livre « La Manif », vous fera vivre ces situations ubuesques dont la famille a été témoin, chez le ministre, à l'hôpital avec le préfet, et avec les pontes hospitaliers.

➤ Pourquoi Romain prononce-t-il ces propos, forts étranges, dès sa sortie du coma ?

➤ Pourquoi des comptes-rendus hospitaliers occultent-ils la réalité des blessures, des souffrances et des séquelles à vie de Romain ? Une altercation éclatera d'ailleurs dans le service hospitalier à ce sujet.

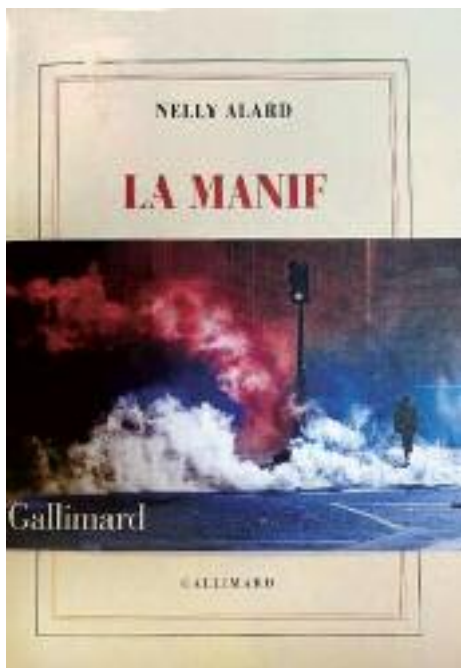
➤ Pourquoi, durant la procédure judiciaire, la défense de Romain aura-t-elle difficulté à se faire entendre ? Romain a le sentiment affreux qu'il n'est pas la victime, mais plutôt le coupable.

LE RÉCIT OFFICIEL S'ÉCROULE DEVANT LES TÉMOIGNAGES

Les mensonges ne durent qu'un temps. En effet, les preuves existent. Des enquêtes, des témoignages, une vingtaine de vidéos et films, apportent la preuve que la police est responsable.

Une TV étrangère a filmé la scène. Une douzaine de grands médias, ainsi que de nombreux autres, et des associations, indépendants pour la plupart d'entre eux, ont traité sérieusement le drame qu'a vécu Romain. Et le film (heureusement pas disparu) qu'a tourné Romain dans Paris, jusqu'à qu'il soit frappé par la grenade, apporte aussi un témoignage.

L'enquête approfondie du défenseur des droits démontre que l'emploi de la grenade, dont Romain a été victime, ne se justifiait pas, car les policiers n'étaient pas menacés par un groupe de manifestants (qui étaient aux alentours). Même le policier concerné est amené maladroitement à en convenir, avec une déclaration qui fait froid dans le dos. Souvenons-nous qu'à cette époque,,



juste avant le drame vécu par Romain, le pouvoir avait incité la police à ne pas avoir de retenue dans les manifestations.

Je me souviens d'avoir participé à un rassemblement de retraités, place Stalingrad à Bordeaux dans cette période-là, où les autorités nous avaient imposé de manifester en file indienne sur le trottoir, sinon la manifestation serait interdite.

PAS DE FAUTE DE LA POLICE ! PAS DE FAUTE DE L'ÉTAT ! NON-LIEUX PRONONCÉS !

Quatre ans d'instruction, auxquels s'ajoute la procédure au tribunal administratif, conduisent à ce qu'il n'y ait pas de procès pour ce drame dont ont été victimes Romain et sa famille ?

CELA NOUS CONCERNE TOUS

Ces violences policières, favorisées par le pouvoir, mettent en cause le droit de manifester librement en France. Elles doivent être combattues. Les victimes doivent être reconnues.

Je vous invite à lire et faire lire « La Manif », de Nelly Alard, magnifiquement écrit.

Procurez-vous le livre, offrez-le à votre famille, à vos amis. L'occasion de faire un cadeau pour un anniversaire.

Le livre nous fait vivre le drame comme si on faisait partie de la famille, on ressent de chaque membre ses interrogations, ses incompréhensions, ses doutes, ses colères, que ce n'est pas normal de vivre tout cela, d'avoir supporté tout ce cinéma des autorités, et que l'affaire n'aura pas droit à un procès ! Ça ne passe pas. Comment pouvoir se reconstruire après ?

Lucien GAY

Ancien SG de l'UD CGT de la Gironde

BILLET D'HUMOUR

LA MÉDECINE A FAIT QUELQUES PROGRÈS !!

Drôle d'appareil et encore plus drôle de destination !

**Si ça n'a pas marché pour ce pourquoi c'était prévu, ça sert encore aujourd'hui pour d'autres pratiques bien connues !
Savez-vous ce que c'est ?**

Ceci est un kit médical utilisé pour les lavements à la fumée de tabac (années 1750 - 1810).

Le lavement au tabac était utilisé pour souffler de la fumée de tabac dans le rectum d'un patient à diverses fins médicales, mais principalement pour la réanimation de victimes de noyade. Un tube rectal inséré dans l'anus était relié à un fumigateur et à un soufflet qui forçait la fumée à



pénétrer dans le rectum. On pensait que la chaleur de la fumée favorisait la reprise de la respiration. La pratique n'a pas été couronnée de succès et des doutes sur la crédibilité des lavements au tabac ont conduit à la phrase populaire :

« Se faire enfumer et l'avoir dans le cul. »

Comme vous le savez sans doute, cette procédure étrange est encore largement utilisée par tous les gouvernements et de nombreux politiciens !

PATRONAT ET EXTRÊME DROITE NON PLUS DES PASSERELLES MAIS DE LA POROSITÉ

Le glissement politique de la France vers l'extrême droite s'observe aussi dans le comportement de la droite classique, de plus en plus proche des thèses du Rassemblement national (RN). Il se voit également dans une partie de l'électorat qui n'hésite pas à lui apporter ses suffrages.

Le nouvel opus du journaliste Laurent Mauduit, « Collaborations. Enquête sur l'extrême droite et les milieux d'affaires » (La Découverte), met en évidence la bascule du patronat français vers un soutien d'abord caché puis de plus en plus affirmé au mouvement de la droite extrême.

Le livre dresse un constat, celui d'une porosité croissante entre les deux mondes. Et explique le changement d'attitude des élites patronales qui paraissent désormais prêtes à soutenir l'arrivée au pouvoir du RN, à collaborer pour diverses raisons bien analysées. Pas pour le meilleur. Décryptage avec Laurent Mauduit de cette nouvelle menace contre la démocratie.

Quel a été l'élément déclencheur de cette enquête ?

Laurent Mauduit : Il y en a eu plusieurs. D'abord, comme tout le monde, j'ai été frappé par la fin du barrage républicain du Medef pendant les élections législatives de juillet 2024. Ce barrage était déjà fragile, parce que la position du Medef, depuis longtemps, reposait surtout sur un argument économique – « Le programme du Front national, puis du Rassemblement national, est dangereux pour le pays » – et non pas politique, en défense de la démocratie. La seule exception était Laurence Parisot. Dans un petit livre paru en 2011 [« Un piège bleu marine », Calmann-Lévy, NDLR], elle expliquait que l'enjeu, face à l'extrême droite, n'était pas économique, mais démocratique. Elle était déjà bien seule.

Le barrage économique a tenu longtemps mais, finalement, il se fissure. Le Medef accepte progressivement de rencontrer le RN, de plus en plus ouvertement, y compris au moment des élections. Officiellement, le

message reste : « On ne les reçoit pas en tête-à-tête », mais la réalité est différente. J'apporte la preuve que, avant même les législatives de 2024, Patrick Martin a rencontré Marine Le Pen en secret. Alors même que, au soir du premier tour, il posait la question en interne au syndicat patronal : « Faut-il aller au contact ? »

Deuxième indice : celui du déjeuner entre Henri Proglio et Marine Le Pen, qui revenait sans arrêt dans la presse. Un indice tout de même fragile : Proglio, pour avoir été puissant comme patron d'EDF et de Veolia, n'était pas le patronat à lui seul. Mais j'avais cette conviction très forte – partagée par beaucoup – que l'extrême droite n'est jamais arrivée au pouvoir dans le passé sans l'aide, ou au moins le consentement, des milieux d'affaires. Je trouvais donc utile d'aller y voir de plus près, pour vérifier s'il n'y avait pas d'autres cas derrière ce simple déjeuner.

Et puis mon enquête a été percutée par le séisme mondial : Trump, Milei en Argentine, Bolsonaro au Brésil... J'ai eu l'intuition que l'on vivait l'émergence d'un nouveau capitalisme libertarien, successeur du néolibéralisme, et qui s'emboîte assez facilement avec l'extrême droite. J'ai donc trouvé démocratiquement utile d'établir la nature des relations entre les grands patrons français et ce capitalisme libertarien, en regard de ce qui se passe aux États-Unis. Tout ce maelström m'a convaincu qu'il fallait aller voir de plus près si les milieux d'affaires n'allaient pas, pour la première fois depuis Vichy, servir de marchepied à l'extrême droite.

Le résultat de l'enquête montre que ce rapprochement est à l'œuvre. Par quels canaux passe-t-il ?

L. M. : Il y a toujours eu des liens, parfois secrets, parfois par sympathies personnelles, entre patronat et extrême droite. Si on revient aux années 1960, le CNPF [Conseil national du patronat français, devenu Medef en 1998, NDLR] était un repaire de monarchistes ! Marcel Demonque, PDG de La-

farge, vice-président du CNPF dans les années 1960, est qualifié dans une note des Renseignements généraux de « monarchiste réactionnaire ». Ambroise Roux, futur président de l'Afep (Association française des entreprises privées), allait chaque 21 janvier à la messe de commémoration de la mort de Louis XVI. Paul Huvelin, président du CNPF de 1966 à 1972, était monarchiste. François Ceyrac, président de 1972 à 1981, venait d'une famille proche de l'Action française. Et dans les années 1970, le service de presse du CNPF recrutait d'anciens militants d'extrême droite. Il y a une longue tradition de liens entre élites patronales et extrême droite, même si la presse mainstream n'en parlait pas.

Pour la période récente, ce qui frappe, ce sont les « rabatteurs ». Par exemple Sophie de Menthon, présidente d'Ethic, petit mouvement patronal fondé autrefois par Yvon Gattaz, aide ouvertement Marine Le Pen à établir des contacts avec les milieux d'affaires. Son bras droit, Loïk Le Floch-Prigent, jusqu'à sa mort récente, était conseiller d'Eric Zemmour. Malgré cet enracinement, Ethic reste un interlocuteur jugé fréquentable par le gouverneur de la Banque de France ou le patron de TotalEnergies, qui répondent à ses invitations. Ce ne sont donc pas seulement des passerelles : c'est de la porosité. Autrefois, le RN était infrequentable. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il est entré dans l'ordre normal des choses.

Un des arguments des patrons consiste à dire : « Quand le RN fait 30 %, ça veut dire que 30 % de mes clients, salariés, fournisseurs votent pour lui. Je ne peux pas faire comme si ce parti n'existait pas. »

L. M. : L'argument paraît solide, mais il est fragile. Que les entreprises restent neutres, pourquoi pas. Mais que les dirigeants se taisent, c'est problématique. En 2002, quand Jean-Marie Le Pen est au second tour de l'élection présidentielle, ils ne se taisent pas. Maurice Lévy, grand patron de Publicis, prend position. Michel Pébereau, patron de BNP Paribas, interpelle ses collègues du

CAC 40 en disant qu'il faut sortir du bois. Plus près de nous, en Allemagne, en 2024, quasiment tous les grands PDG ont signé un texte contre l'extrême droite (AfD). Le titre de leur pétition : « Debout pour nos valeurs ». Pourquoi est-ce possible en Allemagne mais plus en France, alors que les patrons français s'étaient engagés en 2002 ? À mes yeux, ces arguments sont des faux-semblants qui masquent un renoncement. Certes, il y a un dégradé de positions au sein du patronat, mais dans ce dégradé on voit un abandon progressif et un rapprochement croissant vers l'extrême droite.

Certains adoptent même une stratégie délibérée de rapprochement, de convergence idéologique avec le RN.

L. M. : Oui, et ils sont sans doute plus nombreux qu'on ne le croit. Quand on parle de convergences idéologiques, on pense spontanément à Vincent Bolloré ou Pierre-Édouard Stérin. Mais il y en a d'autres. Serge Dassault avait des liens connus avec le Front national. Son successeur, Éric Trapier, patron de la holding Dassault et président de la Fédération de la métallurgie, a poussé pour que le Medef aille au contact du RN. Ce qui est frappant, c'est que, autrefois, un tel engagement aurait marginalisé ces patrons. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas : ils restent au cœur du pouvoir économique. Vincent Bolloré bénéficie du soutien de Bernard Arnault, qui admire son parcours.

Est-ce que l'une des raisons du rapprochement repose, comme dans les années 1930, sur la haine de la gauche ?

L. M. : Le parallèle est éclairant. Dans les années 1936-1940, les grèves du Front populaire ont provoqué une peur panique du patronat, alors que Léon Blum rappelait sans cesse que son projet n'était pas révolutionnaire. Une peur irrationnelle, qui a poussé une partie du patronat vers l'extrême droite, puis l'a incitée à soutenir Vichy. On retrouve cette logique aujourd'hui. En juin 2024, Patrick Martin, au nom du Medef, a jugé le programme de la gauche plus préoccupant que celui de l'extrême droite. Récemment, il a déclaré que Jordan Bardella appartenait « dans une certaine mesure » à la liste des dirigeants politiques conscients des périls économiques de la France avec d'autres personnalités de la droite, aucun leader de gauche n'étant mentionné.

C'est révélateur : le RN est désormais considéré comme appartenant au « cercle



de la raison », tandis que la gauche est effacée. La détestation de la gauche soude le patronat. Même si le programme du Nouveau Front populaire de 2024 n'était pas plus radical que celui de 1981, le patronat s'y est opposé avec une vigueur extrême.

Il y a aussi des patrons libertariens, tentés par l'extrême droite...

L. M. : En France, ils sont peu nombreux à s'afficher ainsi. Pierre-Édouard Stérin est l'un des rares à se dire libertarien. Les autres n'ont pas ce discours idéologique, contrairement aux États-Unis où une vraie incubation intellectuelle est à l'œuvre depuis longtemps – les déclarations d'Elon Musk sur l'incompatibilité entre liberté économique et démocratie ont plus de vingt ans. Bernard Arnault a montré sa proximité avec Trump et Musk.

Je cite un exemple assez mineur, mais à mon sens révélateur. Pierre Louette, PDG du Groupe Les Échos-Le Parisien, est le président de l'Apig (Alliance de la presse d'information générale), qui réunit tous les grands quotidiens d'information générale. Quand l'Apig lance une procédure judiciaire contre X [ex-Twitter] parce qu'il siphonne les contenus de la presse, les titres de Bernard Arnault se retirent de la procédure entamée contre son ami Elon Musk, en signe de sympathie manifeste. TotalEnergies aussi a émis des signes en ce sens. Et l'on voit dans certains secteurs français, comme la tech ou la cybersécurité – des milieux autrefois proches d'Emmanuel Macron –, des dirigeants qui se radicalisent et participent à des réunions avec le RN.

Est-ce que le RN cherche à capitaliser sur ce rapprochement ?

L. M. : Oui, et c'est même un point clé. En 2022, le RN était encore nationaliste, anti-européen, ce qui inquiétait les milieux d'affaires. Éric Zemmour apparaissait alors comme le chouchou des patrons. Le RN a compris qu'il fallait changer de ligne. À partir de 2022, il s'est réorienté vers un discours probusiness et pro-Europe pour séduire le patronat. Et ça a marché. Ce rapprochement reste fragile, mais il est bien engagé.

Y a-t-il malgré tout des patrons qui résistent, qui refusent ce rapprochement ?

L. M. : Très peu. Dans les années 1980, il y avait encore des patrons de gauche, comme Antoine Riboud ou Jérôme Seydoux. Aujourd'hui, il n'y en a quasiment plus, le néolibéralisme a homogénéisé les discours. On trouve encore quelques exceptions dans le secteur public ou mutualiste : Philippe Wahl, ancien patron de La Poste, fidèle à son héritage rocardien ; Nicolas Théry, ex-président du Crédit mutuel. Mais dans le privé, quasiment rien. Le seul que j'ai identifié au sein du CAC 40, c'est Ross McInnes, président du conseil de Safran. Il m'a dit : « Si je devais choisir un jour entre l'économie et la démocratie, je choisirais la démocratie. » Ce qui est rare. Mais lui est franco-australien, il a un parcours un peu à part, il ne vient pas du sérail habituel des patrons français.

Quelles peuvent être les conséquences politiques et économiques de ce rapprochement ?

L. M. : Sur le plan économique, la question est de savoir si le capitalisme français va ou non se convertir au capitalisme libertarien, qui considère la démocratie comme un frein. C'est le débat qui vient. Si la France s'y convertissait, on assisterait à une dérégulation accélérée, économique et sociale. Politiquement, les conséquences sont encore plus inquiétantes. Certains disent : « Regardez en Italie, l'arrivée de Giorgia Meloni n'a pas été si dramatique. » Mais les institutions françaises ne sont pas celles de l'Italie. La V^e République, c'est un exécutif fort, presque monarchique. Si l'extrême droite arrivait au pouvoir avec ces institutions, et avec l'appui des milieux patronaux, cela pourrait aller beaucoup plus loin qu'en Italie. Ce serait une situation d'extrême danger pour la démocratie.

Propos recueillis par
Christian Chavagneux

LES JEUNES SONT-ILS MOINS BIEN PAYÉS QU'AVANT ?

Plus diplômés mais aussi plus précaires qu'il y a cinquante ans, les jeunes ont le sentiment que leur position sociale et financière s'est dégradée. À juste titre.

Se comparer n'est pas toujours se consoler. Lorsqu'ils se penchent sur le parcours de leurs parents, un tiers des moins de 35 ans affirment sans ciller que « c'était mieux avant », selon l'enquête sur les fractures françaises 2025. La nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Elle n'est plus l'apanage des anciens, elle touche désormais les jeunes.

Ces derniers ont-ils raison de ressentir ce sentiment global de déclassement ? Un jeune de 30 ans en 2025 vit-il vraiment moins bien que son alter ego de 1975 ? C'est ce qu'a essayé de démêler une étude du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) en croisant plusieurs dimensions dont l'éducation, l'emploi, le patrimoine, ou encore le logement.

Car tout ne dépend évidemment pas du bulletin de salaire reçu à la fin du mois. À première vue, la situation paraît même s'être améliorée sur ce plan en l'espace de cinquante ans. Un jeune salarié entré sur le marché du travail entre 2009 et 2011 percevait en moyenne pendant ses dix premières années de carrière un salaire net annuel de 11 % à 13 % plus élevé que celui qui a commencé à travailler entre 1975 et 1980, et ce même en tenant compte de l'inflation. Quant aux écarts entre hommes et femmes, ils ont, tous âges confondus, été divisés par deux.

MOINDRE PROGRESSION DES SALAIRES DES JEUNES

Mais la bonne nouvelle est toute relative. D'abord, parce que la hausse des salaires ne reflète pas l'augmentation des richesses observée pendant la période. En dépit d'un produit intérieur brut (PIB) par habitant deux fois supérieur en 2024 à celui de 1975, en euros constants, cette croissance ne s'est répercutée que par-

tiellement sur les salaires nets, rappelle la note du HCSP.

« La hausse du chômage et le vieillissement de la population ont nécessité le financement d'un système de redistribution dont le coût a augmenté au cours des dernières décennies (...) Résultat : le salaire annuel net moyen pour un temps complet n'a augmenté "que" de 34 % en euros constants entre 1975 et 2022 », expliquent les auteurs.

La part des revenus des 30-34 ans consacrée à financer la protection sociale est en effet passée de 32 % en 1979 à 38 % en 2019. Toutefois on aurait tort de croire qu'ils sont les seuls à payer la facture. L'effort concerne tous les âges et encore plus les 60-79 ans, leur contribution grimpe de 12 % en 1979 à 27 % en 2019, sous l'effet notamment de la montée en charge de la CSG et de nombreuses réformes qui ont visé à ne pas faire reposer le financement de la protection sociale uniquement sur les salariés. Ce qui « est rarement souligné », précisent les auteurs de la note. Il est donc hasardeux d'en conclure que le pacte intergénérationnel est rompu. Les polémiques sur les réseaux sociaux autour de la figure de Nicolas (« C'est Nicolas qui paie »), jeune actif blanc de classe moyenne qui réglerait l'addition pour les autres, méritent d'être relativisées.

Mais un zoom plus précis sur les catégories d'âge montre, il est vrai, que le salaire des jeunes a moins progressé que celui des actifs plus âgés. À 30 ans, un actif né autour de 1980 touchait en moyenne un salaire 20 % inférieur au salaire moyen de l'économie, contre un salaire de 24 % supérieur pour un trentenaire né en 1940.

Si l'on considère l'ensemble des revenus (travail, capital et prestations sociales), le HCSP constate une « dégradation relative de la situation des jeunes actifs ». En 2019, le revenu moyen des 30-34 ans net des prélèvements obligatoires était inférieur de 13 % à celui des 50-54 ans, alors qu'il était de 9 % supérieur en 1979.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PLUS COMPLIQUÉE

Les jeunes actifs n'ont pas forcément le nez dans les séries statistiques longues de l'Insee, mais ils mesurent au quotidien les évolutions qui participent à leur désenchantement. Bien plus diplômés du supérieur que leurs aînés – plus d'un jeune sur deux en 2023, contre un sur cinq dans les années 1970 –, ils n'en récoltent pas toujours les fruits.

Malgré cette massification de l'éducation, la part des employés et ouvriers dans l'emploi des jeunes diminue peu, passant de 40 % à 32 % entre 1982 et 2023. Pour les titulaires d'un bac +2, la part des cadres ou des professions intermédiaires est, elle, tombée de 77 % à 43 % entre 1983 et 2023. Selon une étude de l'Insee publiée en septembre dernier, 15 % des jeunes en emploi jugent leurs compétences supérieures à ce qui est attendu sur leur poste.

Il serait hâtif, là encore, d'en tirer la leçon que les diplômes ne servent plus à rien. Le taux de chômage des non-diplômés a progressé de 22 % à 30 % entre 1982 et 2023, alors qu'il a diminué de 18 % à 11 % pour les diplômés du supérieur. Cependant l'insertion professionnelle des jeunes est devenue plus incertaine et leurs trajectoires plus précaires.

L'insouciance des années 1970 marquées par un chômage faible (4 % par an) et une croissance enviable (supérieure à 4 % par an) a cédé la place à des décennies de flexibilité des contrats.

En 2023, 35 % des moins de 25 ans sont en emploi, et parmi eux, seuls 43 % occupent un emploi stable, contre 75 % en 1982.

Certes, les jeunes ont plus de temps libre qu'il y a cinquante ans. La durée annuelle effective de travail a reculé de 17 % en moyenne.

Mais il est possible d'y voir, là encore, le verre à moitié vide : plus courtes, les journées sont aussi plus intenses. En trente-cinq ans, la part des 25-39 ans qui déclarent devoir répondre à des exi-

gences immédiates a quasi doublé (de 28 % en 1984 à 55 % en 2019).

LE CALVAIRE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

Ajoutées aux inquiétudes sur l'avenir professionnel et les conditions de travail, leurs difficultés à se loger constituent sans aucun doute un autre marqueur fort de ce sentiment de déclassement. Non seulement l'accès à un toit est devenu plus inégalitaire – la part des propriétaires de 25-45 ans aux revenus les plus faibles a drastiquement chuté de 17 points de pourcentage en cinq décennies – mais, pour acheter le même logement, avec le même taux d'effort initial et le même apport personnel, « il faudrait compter théoriquement vingt-trois ans de remboursement en 2025 contre une dizaine d'années seulement en 1975 », détaille la note.

Ce n'est guère plus enviable du côté des locations.

Le poids des loyers dans les revenus des ménages a plus que doublé entre 1975 et 2015.

Sans surprise, le phénomène des Tanguy a ainsi tendance à s'accroître. Le départ du domicile parental avec autonomie financière est de plus en plus tardif. La part des 25-29 ans vivant chez leurs parents est passée de 14 % en 1973 à 21 % en 2013.

Il est une nouvelle fois difficile de blâmer les anciens, à commencer par les parents qui soutiennent financièrement leurs enfants, mais ces derniers ne peuvent que déplorer une concentration de plus en plus flagrante des richesses entre les mains des plus âgés.

En 1986, le patrimoine individuel net des 30-39 ans représentait près de la moitié de celui des 50-59 ans.

Un chiffre tombé à 28 % trente-cinq ans plus tard. Et l'écart se creuse encore davantage avec les plus de 70 ans. L'âge moyen de l'héritage, qui ne cesse de reculer, explique en partie ces inégalités.

Loin d'entretenir le ressentiment des jeunes à l'égard des plus vieux, la note du HCSP tente d'apporter de la nuance au débat. Elle rappelle utilement qu'il n'y a pas qu'une seule jeunesse. Comme il n'existe pas non plus une seule vieillesse.

Les inégalités intragénérationnelles sont bien réelles. Toutefois, en moyenne, il apparaît qu'à cinquante ans de distance les jeunes vivent désormais moins bien qu'avant.

De quoi nourrir un besoin de justice sociale incarné par la montée en puissance d'une « génération Zucman ».

Sandrine Foulon

Alternatives économiques

LA FRANCE DEVIENT-ELLE UN PAYS PAUVRE ?

Les adeptes du déclinisme déplorent que le PIB par habitant de la France soit passé sous la moyenne européenne. Or cet indicateur comporte des biais, et étudie les vraies questions à se poser sur l'économie française.

La question peut à première vue paraître complètement saugrenue : la France est-elle un pays qui ne cesse de s'appauvrir ? Pour répondre, la démarche la plus évidente consiste à regarder la richesse que notre économie arrive à produire chaque année.

Or, selon la première estimation de l'Insee, le PIB en valeur de 2025 s'établit à 2 980,9 milliards d'euros, soit en gros le double de sa valeur de l'année 2000. On a fait pire, comme appauvrissement !

La question qui est posée aujourd'hui n'est donc pas celle de la richesse absolue de la France, mais de sa position relative : la France est-elle en train de s'appauvrir relativement aux autres pays européens ?

LE BIAIS DES PARADIS FISCAUX

Pour répondre à cette question, on peut regarder où se situe le PIB par habitant du pays, en parité de pouvoir d'achat afin de ne pas subir l'effet de rythmes d'inflation différents. Les données d'Eurostat montrent alors que, au cours des

trois dernières années, le PIB par habitant de la France est passé sous la moyenne européenne. Il est, en 2024, à 39 100 euros contre 39 700 euros pour les 27 pays de l'Union européenne. D'où la conclusion, au ton volontairement alarmiste, qui a pu en être tirée : « En moyenne, un Français est aujourd'hui moins riche qu'un Européen. »

Un éditorialiste économique vigilant a alors fait remarquer trois choses : le PIB est un indicateur sujet à caution comme mesure de la richesse d'un pays ; la France connaît une démographie relativement plus favorable que ses voisins, ce qui diminue plus qu'ailleurs le ratio de la richesse produite par habitant ; un Irlandais, dont le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat est à 83 700 euros en 2024, n'est pas pour autant – dans sa vie quotidienne – plus de deux fois plus riche qu'un Français.

De fait, si l'on considère la moyenne des pays de la zone euro en retirant de ces 21 pays l'Irlande, le Luxembourg, Chypre et Malte (paradis fiscaux dont les PIB sont gonflés par des transferts artificiels d'activité), la France, avec 39 100 euros de PIB par habitant en 2024, affiche une richesse relative supérieure à cette moyenne, qui se situe à 36 688 euros cette année-là.

DÉPASSER LE « DÉCLASSEMENT »

Projeter l'image d'un déclassement permanent de la France représente une tactique de communication utilisée depuis des années par toutes celles et ceux qui veulent voir la France produire plus en travaillant plus. Le constat se termine inmanquablement par une forme de dénonciation de la fainéantise des Français.

À l'inverse, à l'image de Thomas Piketty, on peut souligner que la France, comme le reste de l'Europe, a fait le choix de donner plus de place aux loisirs que dans les autres régions du monde, et qu'elle s'en porte mieux en termes d'espérance de vie et autres indicateurs sociaux et environnementaux.

On peut également rappeler que la croissance est le fruit du travail, mais aussi du capital et de la plus ou moins bonne façon de marier les deux. À ce sujet, on ferait mieux de s'interroger sur l'inquiétante et continue dégradation de l'efficacité du capital en France depuis vingt-cinq ans. Si la France veut continuer à s'enrichir, il faut que ses entreprises retrouvent le chemin de l'innovation, qu'elles ont malheureusement quitté depuis trop longtemps.

Christian Chavagneux

Alternatives économiques



ÉCONOMIE

Lionel DUQUENNE - TRÉSORIER DE L'UFR-FILPAC

INDIVIDUALISME DE LA SOCIÉTÉ AVENIR DE NOTRE SANTÉ

▶ Ainsi conçue, la démocratie serait le prolongement de l'autre secourable que le petit homme rencontre dès son arrivée dans le monde, en réponse à son besoin de dépendance qu'engendre son état de prématurité.

L'humain est de toute les espèces celle dont l'enfance est la plus longue, celle qui demeure le plus longtemps inadaptée à la survie sans la présence d'autrui.

Paradoxalement, c'est de cette dépendance que proviennent la liberté de l'espèce, « son pouvoir d'agir », son souci de justice, l'invention de sa culture et de ses techniques. D'où vient cette « préoccupation maternelle primaire » qui conduit l'environnement familial et social à accueillir la dépendance de cet être précaire qu'est le nourrisson et à y répondre en s'adaptant à ses besoins ? Si ce n'est des « identifications croisées » par le jeu desquelles la vulnérabilité de l'un réveille l'autre pour mieux apprendre aux deux à prendre soin, prendre soin de soi et de l'autre.

À condition que ce troisième terme qu'est la société leur en offre la possibilité. À l'exception des Trente Glorieuses qui avaient suivi la Libération, de fournir les conditions sociales et culturelles d'un « environnement suffisamment bon ».

C'est bien pourquoi la place qu'une société accorde à cette dimension du care (le soin), du prendre soin, est fondamentalement politique.

La place du soin dans les pratiques professionnelles de santé se révèle un marqueur significatif de la manière dont une société traite les vulnérables de ses membres.

Dans une société addict à la force et à la performance, les valeurs d'humanisation contenues dans nos vulnérabilités sont délaissées, méprisées, déniées. Il s'ensuit que les soignants eux-mêmes, en oubliant de prendre soin, empêchés qu'ils sont de pouvoir dépasser la dimension instrumen-



tales, technique et quantifiée de leurs fonctions, « risquent de causer beaucoup de souffrance sans le savoir ». Souffrances singulières du malade, de l'enfant, du vieillard, « des gens de peu », souffrance collective aussi de et dans la démocratie. Avec la perte de la capacité de dépendre et de celle de contenir l'angoisse et la peur par le soin, ce sont la gratitude, la confiance, le souci de justice et le sentiment de sécurité qui passent à la trappe. Ce que l'on appelle parfois, et un peu vite, empathie n'est que la conséquence de cette capacité de s'identifier au plus fragile.

Identification sans laquelle règne un utilitarisme monstrueux qui exploite la nature comme l'humain. La santé est un problème écologique, dans un sens plus étendu que celui que l'on donne habituellement à ce mot. La crainte d'un effondrement du soin, qui a déjà eu lieu, et qui s'accroît d'année en année.

Cette « préoccupation thérapeutique primaire » qu'est le temps du soin risque de se voir effacée par les prodigieuses découvertes des machines algorithmiques de notre santé. Ce n'est pas la faute des machines numériques si leur progrès

nous rend moins humains, mais la conséquence d'une manière politique et éthique de gouverner les autres et de se gouverner soi-même.

Parlons de l'Assistance publique : des gens souvent héroïques, travaillant avec un matériel fatigué qui paraît les renvoyer à leurs maigres salaires, à leurs efforts par vocation, à leurs douleurs masquées et au fait que tout le monde ici, patients et soignants, paraît coûter trop cher à une société dans laquelle les richesses produites sont dans les mains de gens peu scrupuleux qui la dirigent.

C'est cette politique qui produira l'effondrement de notre société très capitaliste en matière sociale et culturelle, et qui cessera de prendre soin les uns des autres. Il est pitoyable de prendre au peuple son argent pour faire la guerre, pour ensuite tuer ses enfants, et d'en appeler à la responsabilité des citoyens après leur avoir inoculé depuis plusieurs décennies une culture de l'individualisme, il est tout aussi pitoyable d'attribuer des richesses à ceux qui en ont déjà beaucoup trop, et qui en veulent encore plus.

L'avenir sera ce que nous en ferons tous ensemble.

LES CHIFFRES

RETRAITES PENSIONS

RÉGIME GÉNÉRAL

Revalorisation au 1^{er} janvier 2026 : **0,9 %**.
- Montant maximum (théorique) : **2 002,50 €** (montant fixé en fonction du plafond de la Sécurité sociale).

- Minimum contributif : **756,29 €** à partir du 1^{er} janvier 2026. Le montant est majoré si la durée de cotisation est égale ou supérieure à 120 trimestres.

Montant maximum : **903,93 €** à partir du 1^{er} janvier 2026.

- Majorations sans condition de ressources : **10 %** pour 3 enfants au moins.

- Majorations sous conditions :
pour tierce personne : **1 288,13 €**
pour un enfant à charge : **5 %**

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco : Rendement du point : **1,4386 €** au 1^{er} novembre 2024 (+1,6%).

Prix d'achat du point : **20,1877 €** au 1^{er} janvier 2025.

Ircantec : Rendement du point **0,56053 €** au 1^{er} janvier 2026. Prix d'achat du point : **5,787 €** pour l'année 2026.

PENSION DE RÉVERSION

Régime général

- Elle est de **54 %** de la pension du conjoint décédé, sous conditions de ressources, soit au 1^{er} janvier 2026 : moins de **25 001,60 €/an** pour une personne et **40 002,56 €/an** pour un ménage.

- Montant minimum au 1^{er} janvier 2026 : **334,92 €** pour 60 trimestres validés.

- Montant maximum au 1^{er} janvier 2026 : **1 081,35 €** (54 % du montant maximum de retraite).

Fonction publique

- Elle est égale à **50 %** de la pension du conjoint décédé, sans condition de ressources.

Retraites complémentaires

- Montant : **60 %** de la retraite complémentaire du défunt, sans condition de ressources.

Condition d'âge : 55 ans pour tous, si le décès est survenu à compter du 1^{er} janvier 2019. Avant : 55 ans (Arrco) et 60 ans (Agirc).

Allocation veuvage (au 1^{er} janvier 2026)

- Plafond de ressources : **2 698,42 €** par trimestre - Montant : **719,58 €**.

Allocation perte d'autonomie (apa)

- Concerne les personnes classées dans les Gir* 1 à 4.

- Montant alloué en 2026 en fonction du Gir et des ressources :

À domicile (aide maximale)

Gir 1 : **2 080,33 €/mois**. Gir 2 : **1 682,30 € par mois**. Gir 3 : **1 215,99 €/mois**.

Gir 4 : **811,52 €/mois**.

Participation du bénéficiaire de 0 à 90 % du tarif (ressources supérieures à **933,89 €/mois**

et inférieures à **3 439,31 €/mois**).

En établissement

L'aide est égale aux montants des tarifs Gir 1 et 2 ou Gir 3 et 4 suivant le degré de dépendance pour les ressources inférieures à **2 846,77 €/mois** au 1^{er} janvier 2026. Au-dessus, un coefficient réducteur de 0 à 80 % est appliqué.

La personne hébergée doit acquitter un ticket modérateur correspondant au montant du tarif Gir 5 et 6.

* **Groupes iso-ressources**

SÉCURITÉ SOCIALE

RÉGIME GÉNÉRAL

Plafond au 1^{er} janvier 2025 (calcul des cotisations retraites) : **4 005 €**

FORFAITS

- Hospitalier : **23 €/jour**

- Hospitalier psychiatrique : **17 €/jour**

- Franchise par boîte de médicaments : **1 €** (plafond : **4 €/jour**)

- Franchise par acte médical : **2 €**

(plafond : **8 €/jour**)

- Forfait acte médical de + de 120 € : **24 €** (franchises plafonnées : 50 €/an)

HANDICAP

- Allocation adulte handicapé (AAH).

Maximum au 1^{er} avril 2025 pour une personne : **1 033,32 €**

- Complément AAH attribué avant le 1^{er} décembre 2019 (loi 11/02/2005) :

179,31 €.

- Plafond de ressources à ne pas dépasser. À partir du 1^{er} octobre 2023, seules les ressources du bénéficiaire sont prises en compte. Au 1^{er} avril 2025 : Pour une personne : **12 400 €/an**. Par enfant à charge : **+ 6 200 €/an**.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

À compter du 1^{er} novembre 2019, elle remplace l'aide à la complémentaire santé (ACS) et la couverture universelle maladie complémentaire (CMU-C).

Montant de l'aide

Selon les conditions de ressources, elle ne coûte rien ou de **8 à 30 € par mois** selon l'âge (**25 €** de 60 à 69 ans, **30 €** à partir de 70 ans).

Conditions de ressources au 1^{er} avril 2025

- Pas de participation financière : moins de **10 339 €** pour une personne seule et moins de **15 508 €** pour un couple.

- Avec participation financière : moins de **13 958 €** pour une personne seule et moins de **20 937 €** pour un couple.

DIVERS

Indice de revalorisation des loyers

Quatrième trimestre 2025 : **145,78** soit **+ 0,79 %** sur 1 an.

Médecins généralistes conventionnés

- Consultation au cabinet : **30 €**.

- À domicile : **40 €**.

- Téléconsultation : **25 €**.

- Consultation longue : **60 €**.

INFLATION SUR 30 ANS

1996 : 2,0	2011 : 2,1
1997 : 1,2	2012 : 2,0
1998 : 0,6	2013 : 0,9
1999 : 0,5	2014 : 0,5
2000 : 1,7	2015 : 0,0
2001 : 1,6	2016 : 0,2
2002 : 1,9	2017 : 1,0
2003 : 2,1	2018 : 1,8
2004 : 2,1	2019 : 1,1
2005 : 1,7	2020 : 0,5
2006 : 1,7	2021 : 1,6
2007 : 1,5	2022 : 5,2
2008 : 2,8	2023 : 4,9
2009 : 0,1	2024 : 2,0
2010 : 1,5	2025 : 0,9

Total brut (non cumulé) :
48,02 %

